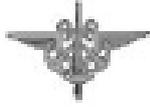




MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



30 SEPTEMBRE 2005

ETAT-MAJOR  
DES ARMEES

*CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE DE  
L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPERIEUR*

# TERRORISME : HISTOIRE ET ENJEUX EUROPEENS

Colomban LEBAS  
Pierre-Hubert BOUILLON

CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE SUPERIEUR

**Dossier d'étude du CEREMS**

CHEM – CEREMS 2005

# **Sommaire**

Histoire du terrorisme.....page 05

L'Europe face au terrorisme.....page 19

Article terrorisme extrait d'Encarta.....page 33

Recherche documentaire de l'IHEDN.....page 38

Plan documentaire (Internet).....page 49



**Sous la direction du Colonel Christian HOUDET,  
directeur du Centre d'Études et de Recherche de l'Enseignement Militaire Supérieur**

\*

Ce dossier d'étude a été réalisé  
entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 30 septembre 2005.

## **Directeur de recherche**

### **Colomban Lebas**

Colomban Lebas est enseignant-chercheur au CEREMS, en charge de l'Atelier de réponse et de Stratégie, et chercheur associé au Centre de géostratégie de l'ENS ULM. Lieutenant de vaisseau de la Marine Nationale, il est spécialiste de la relation transatlantique, des questions de défense et des problématiques européennes. Il collabore régulièrement avec la Fondation Robert Schuman. Il est par ailleurs directeur scientifique d'Europanova et enseigne la géopolitique en 3<sup>ème</sup> cycle à Paris I ainsi qu'à l'ENS-Ulm.

## **CHERCHEURS ASSOCIES**

### **Pierre-Hubert Bouillon**

Professeur stagiaire à l'ENS-Ulm, Pierre-Hubert Bouillon est également licencié en histoire. Actuellement chercheur associé au CEREMS, il est en charge des questions de défense européenne.

### **Katja Thierjung**

Allemande diplômée d'économie, de philosophie et de l'IEP de Paris, Katja Thierjung, elle poursuit ses études par une thèse de philosophie politique. Au CEREMS où elle a été chercheur associée, elle était tout particulièrement en charge des questions de terrorisme.

### **Georges-Henri Martin**

Diplômé de l'IEP de Paris, Georges-Henri Martin a conduit dans le cadre du CEREMS une étude sur la géopolitique de l'Énergie. Il a également mené un travail de synthèse sur les armes non-létales. Il envisage de poursuivre une carrière dans la haute fonction publique.

## SYNTHESE

Les attentats du 11 septembre 2001, suivis des attentats de Madrid et de Londres, ont fait entrer l'Occident dans une nouvelle ère, celle de l'hyperterrorisme. L'objectif des islamistes consisterait à tuer le plus possible de « sionistes » et de « croisés » afin de recréer l'Oumma. Le terrorisme trouve ses premières manifestations dès l'Antiquité et le Moyen-Âge mais date cependant de la seconde moitié du XIXème siècle dans sa forme contemporaine. Son développement semble marqué par la médiatisation croissante au niveau local, national et transnational et la succession de vagues idéologiques. Chaque terrorisme a ainsi ses propres méthodes et mobiles. L'on peut ainsi distinguer quatre grandes vagues terroristes : anarchiste, décolonisatrice, gauchiste et, enfin, fondamentaliste.

### **Le terrorisme : définition et caractéristiques communes.**

Selon François Géré, le terrorisme est « une action spectaculaire violente, mais de dimension limitée, visant à dégrader la volonté de lutte de l'adversaire ». Menace asymétrique du faible contre le fort, il est pour le premier un moyen légitime de lutte pour la liberté, alors qu'il est pour le second un procédé criminel pouvant justifier des mesures d'exception. Le terroriste qui atteint son objectif devient un héros et acquiert ainsi une respectabilité nationale et internationale, comme Eamon de Valera ou Yasser Arafat. La stratégie terroriste vise les civils comme les militaires, pour forcer l'Etat à réprimer de telle sorte qu'un cycle violence-répression-solidarité soit enclenché. Créer un climat d'insécurité peut aussi être utilisé comme un moyen de pression à buts limités, y compris par un Etat-tiers. Le succès de l'entreprise terroriste passe également par la maîtrise d'une stratégie de communication qui permet de répandre la peur, mais aussi de justifier l'action et d'élargir les assises du réseau.

### **La vague anarchiste, matrice du terrorisme contemporain.**

Le terrorisme sous la forme que nous connaissons est né dans la seconde moitié du XIXème siècle, avec le groupe Narodnaia Volia, qui voulait empêcher les réformes promues par le tsar Alexandre II pour provoquer la révolution. En réussissant à l'assassiner, les populistes russes pensaient que les Pétersbourgeois prendraient conscience que la force du Tsar n'était qu'une chimère et qu'ils se révolteraient. S'ils échouèrent, ils influencèrent cependant fortement la pensée « démocratique » russe. Le meurtre de personnes réduites à leur fonction sociale, leur justification de la terreur comme moyen de propagande et d'accélération du cours de l'histoire, seront repris et réutilisés par les Bolcheviques comme Terreur d'Etat. Cette forme de Terreur, comme le nom, avait été inventée par le Comité de Salut Public. Les anarchistes français, mais aussi italiens et espagnols, perdirent la bataille de l'opinion : les journaux les réduisirent à des criminels devant être châtiés comme tels.

### **La vague anticolonialiste : luttes nationales et tiers-mondisme.**

Elle trouve son origine dans la « poudrière balkanique », avec la Main Noire, organisation responsable de l'attentat de Sarajevo. Ce sont cependant l'IRA et l'Oustacha croate qui en forment les prototypes les plus probants. Ces deux organisations cherchèrent par ailleurs l'internationalisation du conflit, pour faire pression sur les gouvernements contre lesquels ils luttèrent. Ils utilisèrent ainsi les journaux - à l'heure où les tirages atteignaient plusieurs millions d'exemplaires et où une édition spéciale photo pouvait se faire en une heure, comme après l'assassinat de Barthou et du roi de Yougoslavie - et la radio, à l'heure où le nombre de postes décuplait en dix ans. La maîtrise des médias traditionnels s'avéra ainsi inutile face aux feuilles clandestines et à la BBC en France, quand Vichy qualifiait les Résistants de terroristes et de criminels et qu'ils étaient perçus par la population comme des combattants de l'indépendance nationale. Cette forme de terrorisme connut son essor avec la décolonisation, par exemple avec le FLN algérien. L'utilisation des médias permit à des groupes de faire reconnaître leur combat par la communauté internationale. Le terrorisme arménien peut ainsi faire surgir du néant le génocide de 1915. Le terrorisme de l'IRA pu améliorer les droits civiques des catholiques d'Irlande du nord, sinon obtenir la réunification. Les Palestiniens imposèrent l'idée qu'ils formaient une nation spoliée, comme lors de la prise d'otages de sportifs israéliens aux JO de Munich, filmée par les caméras du monde entier et réalisée avec la *Rote Armee Fraktion*. Ce terrorisme de lutte pour l'indépendance nationale n'est pas éteint : l'ETA, ainsi, poursuit ses activités.

### **La vague gauchiste : révéler les masses à elles-mêmes contre l'Etat capitaliste.**

L'Amérique latine fut touchée par un terrorisme guévariste, soutenu en partie par Cuba, qui associait guérilla dans les campagnes et terrorisme urbain, comme au Pérou avec Tupac Amaru et le Sentier Lumineux. L'évolution de l'ELN et des FARC en Colombie montre qu'un terrorisme privé de perspectives politiques, mais tenant tête à un Etat qui n'a pas les moyens de l'éradiquer, peut se transformer en terrorisme mafieux ou « desperado ». Ce dernier est fondé sur le narcotrafic et les prises d'otages. En Europe, l'extrême gauche ensanglanta l'Allemagne, avec la RAF ; la France, avec Action Directe ; et surtout l'Italie, sous la chape des « années de plomb » avec les Brigades Rouges. Celles-ci commirent plus de 8000 attentats et assassinèrent Aldo Moro pour empêcher la coalition entre le PCI et la DC, en faisant preuve d'une maîtrise de la télévision pour leur « éducation socialiste des masses ». L'Italie connut aussi un « terrorisme noir » néofasciste épisodique.

### **La vague fondamentaliste : le terrorisme contre les « valeurs occidentales » ?**

Il ne faut certes pas négliger le terrorisme protestant américain d'extrême-droite, le terrorisme sioniste et le terrorisme sikh, hindouiste et tamoul. C'est cependant le fondamentalisme islamiste qui semble la menace la plus importante et la plus durable. Si la vague chiite, en effet, reflue, la vague sunnite a fait entrer l'Occident dans l'ère de l'hyperterrorisme. Alors que la base afghane a disparu, c'est désormais en Iraq que les islamistes trouvent un lieu où affronter les « judéo-chrétiens » et les chiites. Internet, incontrôlable a priori, difficilement a posteriori, permet la mise en place d'un réseau islamiste mondial. Les conflits algérien, palestinien, tchétchène, afghan et iraquien, mais aussi les attentats commis au Maroc, en Tunisie, en Egypte, en Arabie Saoudite, en Indonésie et aux Philippines, sans oublier l'Europe, forment les composantes d'une même « courbe de l'instabilité ». La défaite occidentale et le renversement des Etats musulmans « néocolonisés » seraient censés aboutir à la création de l'Oumma. Al-Qaida a ainsi réussi, grâce à la couverture médiatique mondiale du 11/09/2001 et à la réponse massive américaine, à créer un conflit asymétrique planétaire. Elle a toutefois échoué à mobiliser en masse les « fidèles », montrant que la lutte contre le terrorisme passe aussi par une stratégie médiatique.

# HISTOIRE DU TERRORISME.

Les attentats du 11 septembre 2001 contre les Twin Towers ont marqué une rupture dans l'ordre international, avec la décision de l'administration Bush de lancer une guerre contre le terrorisme. L'ampleur des dégâts et le nombre des victimes ont fait parlé d'une entrée dans l'ère de ce que François Heisbourg a appelé l'hyperterrorisme, mais le changement induit par cet événement réside aussi dans l'écho mondial qu'il a eu. Le terrorisme, qui blesse et tue les civils comme les militaires pour créer un climat de peur, peut atteindre son objectif à deux conditions : que la couverture médiatique démultiplie cette attaque asymétrique d'un faible contre un fort, et que ce dernier réagisse de telle sorte que le faible puisse compter sur le processus attentat-répression-solidarité. L'histoire du terrorisme semble ainsi liée aux progrès médiatiques, qui contribuent à rendre n'importe quel événement présent presque immédiatement à n'importe quel habitant du monde. Ce sont les médias, par la mise en œuvre d'une stratégie de communication, qui assurent aux terroristes la publicité de leurs actes et de leurs idées, et qui peut donc leur permettre, parfois, de développer leurs effectifs, leurs organisations et leurs activités. Ce rôle ambigu des techniques modernes de communication, à la fois indispensable pour l'information des citoyens et constitutif du phénomène terroriste, pose un défi particulièrement marqué dans les démocraties confrontées au terrorisme, mais attachées aux respects des libertés individuelles comme à la préservation absolue des vies humaines. Le terrorisme contemporain a connu quatre vagues majeures, qui se chevauchent et s'interpénètrent parfois : les vagues anarchiste, anticolonialiste, gauchiste et fondamentaliste.

## La vague anarchiste.

### - *Définition du terrorisme*

**Terrorisme** : recours à la violence réelle ou symbolique, dans un but politique. (*encarta*)

Lorsqu'il est pratiqué par des groupes non gouvernementaux, des unités secrètes ou illégales, le terrorisme constitue le plus souvent un phénomène transfrontalier. S'il vient à être utilisé par un État, il se caractérise par l'instauration d'un régime de violence contre des citoyens, des groupes de citoyens ou des groupes communautaires. D'une façon générale, le terrorisme use de mesures d'exception qui ne relèvent pas des règles de la guerre.

Dans sa forme la plus courante, le terrorisme est un moyen de pression, un moyen de pouvoir tel, qu'il permet d'imposer une contrainte sur l'action des gouvernements ou des institutions qu'il vise.

Dans sa forme extrême, le terrorisme peut aller jusqu'à la remise en question de l'ordre politique et social existant ou même jusqu'à la révolution. Le terrorisme recouvre ainsi un champ d'action très vaste, dont la diversité est illustrée par plus d'un exemple historique. Depuis l'après-guerre, ce phénomène s'est accentué et internationalisé.

- *Origine du terrorisme.*

Si le terrorisme a ses sources dans l'Antiquité, lors de la guerre menée par les Juifs contre les Romains, et au Moyen-Age, avec la secte des Assassins, il faut attendre la période moderne pour qu'elle frappe de plein fouet l'histoire européenne. Sous la Révolution française, la « Terreur est à l'ordre du jour », comme « ressort de la Vertu ». Le mot ainsi créé change cependant de sens à la fin du XIXème siècle avec la première vague de terrorisme contemporain. Le Ku Klux Klan, fondé aux Etats-Unis après la guerre de Sécession, avait pour objectif, par des attaques contre les Noirs, de priver ceux-ci de l'exercice de leurs droits civiques et sociaux au niveau de l'Etat fédéré et au niveau fédéral, et de dissuader ce dernier d'intervenir dans la vie politique locale. L'usage des médias était cependant limité : celui-ci n'était pas nécessaire pour créer un climat d'insécurité parmi les Noirs.

- *Environnement et caractéristiques de la première vague.*

De même que la secte des Assassins avait su assurer à leurs actes une publicité démultipliant leur portée, de même les nihilistes et populistes russes du mouvement *Narodnaia volia*, et les anarchistes français et italiens vont exploiter pleinement les médias en pleine expansion. Ainsi, via le télégraphe, un acte perpétré en Russie est intégré dans les colonnes d'un journal parisien le lendemain, et dans celles d'un journal de Province le surlendemain. Le but de ces terroristes était, en frappant à la tête, d'empêcher les réformes - promues par exemple par Alexandre II - pour provoquer la révolution : après l'assassinat de ce dernier, les conspirateurs étaient convaincus que la population pétersbourgeoise se révolterait en prenant conscience d'elle-même par ce meurtre politique et symbolique du « Petit père des peuples ». L'anarchisme politique connut son acmé à la fin du XIXème siècle, mais perdura en Espagne jusqu'à son éradication par ses rivaux marxistes et par les Nationalistes espagnols des années 1930 lors de la Guerre Civile.

- *La vague anarchiste française.*

De la même manière qu'en Russie, les anarchistes français se servaient des assises qui les jugeaient pour diffuser leur doctrine et affirmer que les masses prenaient conscience de leur force grâce à la « propagande par le fait ». L'objectif des « lois scélérates » votées en France durant cette vague anarchiste (principalement en 1892 et 1893) était donc d'étouffer toute propagande indirecte en interdisant de relater dans la presse les procès anarchistes, et de faire des articles contenant une

apologie de cette idéologie. Avec la transformation de l'anarchisme en pur banditisme, illustrée par la Bande à Bonnot, la presse de la Belle Epoque va achever de discréditer les anarchistes en en faisant des assassins fous, remplissant ainsi le public de peur mais prévenant toute solidarité avec les accusés.

- ***Le terrorisme russe.***

A l'inverse du cas français, les terroristes russes, quoique vaincus par l'Okhrana, vont remporter de fait la bataille de l'opinion avec la réaction autocratique : Vera Zassoulitch, est ainsi acquittée après avoir tiré sur le chef de la police pétersbourgeoise, et acclamée à la sortie du Tribunal. Ils influencèrent à ce point les mœurs de l'opposition « démocratique » que la filiation avec la « Terreur rouge », ou « Communisme de guerre », est non seulement naturelle mais assumée par Lénine et Trotski. Dans sa *Défense du Terrorisme*, ce dernier fait donc du terrorisme un moyen évident d'ôter à l'ennemi de classe l'envie et les possibilités de se battre dans une lutte où la politique est considérée comme la continuation de la guerre sociale par d'autres moyens.

**La vague anticolonialiste.**

- ***l'IRA (guerre d'indépendance irlandaise).***

Cette vague, quoique surtout flagrante par les luttes tiers-mondistes après la Seconde Guerre Mondiale, a néanmoins trouvé ses deux prototypes dans l'Entre-Deux-Guerres, avec l'IRA et l'Oustacha, qui collaborait avec l'ORIM, plus ancienne encore. L'IRA est l'exemple-type d'une défaite militaire initiale menant à une victoire politique. Les « terroristes » irlandais sont les premiers d'une longue liste à devenir des « héros de l'indépendance nationale ». Les « Pâques sanglantes », désapprouvées par la population dublinoise, réprimées par des troupes en majorité catholiques, vont constituer une victoire politique en retournant l'opinion en leur faveur : les martyrs de la cause incarnent les victimes innocentes d'une répression brutale. Le contre-terrorisme, sous la forme d'un terrorisme d'Etat, par lequel le gouvernement britannique a répondu à l'insurrection nationale, s'avéra impuissant : les unités spécialisées dans la terreur, comme les *Black and Tans* soudèrent davantage la communauté irlandaise. Mais c'est en portant la guerre sur le sol anglais, à Liverpool, que l'IRA assura à ses actes une publicité telle que les Etats-Unis firent pression sur le Royaume-Uni.

- ***l'Oustacha.***

L'Oustacha, de même, recherchait l'internationalisation du problème national croate, et pour ce faire cherchait de préférence à faire sauter les trains internationaux. L'assassinat de Barthou et du roi

de Yougoslavie à Marseille marqua l'entrée dans une nouvelle ère médiatique : le journal Paris-Soir, en plein essor, qui atteignait les deux millions d'exemplaires vendus dans toute la France, sortit en effet une édition spéciale photo deux heures après l'événement, tandis que le nombre de postes radios décuplait en dix ans. Il fallut cependant la destruction de la Yougoslavie par l'Allemagne nazie pour que les Oustachis obtiennent gain de cause et se livrent à un terrorisme de masse contre les Serbes. L'action des médias n'est de fait pas une garantie de succès et la seule à construire l'image des terroristes : durant l'Occupation, si les médias collaborationnistes appelaient des terroristes les Résistants, ces derniers se percevaient et étaient perçus par une majorité de la population française comme des « combattants de la liberté ».

- *le FLN.*

Durant la décolonisation, les luttes d'indépendance nationale ont souvent pris une double forme : guérilla dans les campagnes, et son pendant terroriste dans les villes. Le terrorisme mené par le FLN dans les villes algériennes faisait cependant plus de victimes parmi les Musulmans que parmi les Pieds-Noirs, car son objectif, s'il était antifrançais, était aussi de forcer la population algérienne à se rassembler autour du FLN et non du MNA, et à les dissocier définitivement de la France en poussant celle-ci à une riposte aveugle. La couverture médiatique a reflété les ambivalences de la lutte menée par une démocratie contre le terrorisme. Quant aux morts dus à la lutte entre le FLN et le MNA, ils étaient connus des Français par des entrefilets, parce que son enjeu n'était pas saisi comme celui de la Bataille d'Alger. Au terrorisme du FLN répondit finalement le terrorisme de l'OAS, qui eut une large répercussion, car il touchait au drame des Pieds-Noirs.

- *le terrorisme palestinien.*

Le terrorisme palestinien, avec notamment le groupe Septembre Noir, s'est signalé, en coopération avec la Rote Armee Fraktion, aux jeux olympiques de Munich par la prise d'otages de sportifs israéliens, qui fut filmée par les caméras du monde entier, conviées à ces rencontres sportives internationales qui se voulaient apolitiques. Il a connu une évolution divergente : d'un côté, Yasser Arafat a renoncé au terrorisme et est devenu un leader et un interlocuteur reconnu ; d'un autre côté, avec la première puis la seconde Intifada, le terrorisme a refait surface, en se rattachant au fondamentalisme sunnite, dans le cadre du Hamas, obligeant le Fatah à ne pas se laisser distancier dans l'exaltation de la lutte antisioniste et de l'identité arabo-musulmane.

- *l'IRA (Irlande du Nord).*

La guerre civile d'Irlande du Nord, avec la résurgence de l'IRA, puis la scission de branches extrémistes, et la résurgence de la Ligue d'Orange fut un autre exemple de lutte où le terme de

« terroriste » était synonyme de « criminel » pour les uns et de « héros » pour les autres. La stratégie de l'IRA fut à nouveau de mobiliser la population catholique autour d'elle, et de porter la lutte sur le territoire anglais, essayant même d'assassiner Margaret Thatcher et John Major. L'objectif de ce terrorisme politique n'était pas de faire le plus de morts possible, mais de faire en sorte que, comme en 1921, la lutte contre l'IRA ne soit pas soutenable d'un point de vue logistique et financier. La lutte médiatique a connu son apogée avec la grève de la faim de Bobby Sands, comme Margaret Thatcher refusait de donner un statut de prisonnier politique à des individus qu'elle considérait comme des criminels, tout en reconnaissant leur statut politique en paroles puisqu'elle refusait tout compromis avec ces « terroristes ». L'internationalisation avec l'intervention du président Clinton fut aussi un succès : même si l'IRA a dû renoncer à une réunification de l'île, la situation de la minorité catholique s'est améliorée.

- *le terrorisme arménien.*

Le rôle des médias semble bien un élément déterminant de la stratégie terroriste, et le terrorisme arménien permet d'en prendre la mesure, puisque les attaques spectaculaires ont réussi à faire sortir du néant le génocide de 1915, jusque-là oublié, mais sans pour autant pouvoir créer de mouvement de masse obligeant les gouvernements à le reconnaître, à moins qu'il n'y eût un relais puissant sur place comme la communauté arménienne de France.

- *l'ETA.*

Cette organisation atteste l'ambiguïté des procédés terroristes. Alors que le terrorisme corse profite du laxisme de l'Etat français depuis la fusillade d'Aléria, au point que celui-ci lui laisse confisquer la représentation des intérêts corses alors que la majorité de la population de l'île ne suit pas les discours « anticolonialistes », le terrorisme basque est né durant la dictature franquiste. Il est apparu comme l'instrument de la lutte des Basques, écrasés par Franco durant la Guerre Civile. La légitimité de ses moyens a cependant disparu avec la démocratisation de l'Espagne, sans que la perte de sa légitimité politique aux yeux des Basques soit aussi flagrante, au point de garder une vitrine politique et de pouvoir résister à la répression espagnole. Celle-ci a usé de contre-terrorisme d'Etat mais a dû renoncer à ce procédé devant l'indignation de l'opinion publique. La vague dite « anticolonialiste », fondée sur la revendication d'une indépendance nationale et sur la dénonciation d'une oppression à caractère colonialiste, n'est donc pas terminée, comme l'atteste la survie de l'ETA.

**La vague gauchiste.**

- *en Amérique latine.*

La troisième vague de terrorisme contemporain a surtout marqué les années 1960, 1970 et 1980. En Amérique latine, la vague marxiste-léniniste a revêtu une forme guévariste, avec des appuis à Cuba, et a particulièrement marqué sous une forme urbaine l'Argentine, et sous la forme de la guérilla rurale et des actions d'éclat urbaines, le Pérou avec le Sentier Lumineux et Tupac Amaru, et la Colombie avec les FARC et l'ELN. La mutation de ces forces en terrorisme mafieux est cependant patente, car il s'est avéré que le financement de la lutte politique par la narcotraffic et les prises d'otage laissait la place à une criminalité organisée sur une vaste échelle. Les otages, à l'origine politiques, n'ont plus le même profil, car les FARC et l'ELN ont constaté que s'attaquer à des personnes privées fortunées ou assurées par leur entreprise était plus rentable. La sortie du terrorisme peut donc revêtir plusieurs aspects : transformation en professionnel du crime, voire en quasi-mercenaire comme Carlos, défaite face à la répression, sortie honorable grâce à la victoire – surtout dans le cas des terrorismes politiques d'indépendance nationale.

- *en Europe.*

Les terrorismes idéologiques furent surtout de gauche, mais des attentats d'extrême-droite ont parfois ensanglanté l'Italie, avec pour objectif d'aboutir à un raidissement de l'Etat : l'attentat de Bologne est ainsi attribué à un « terrorisme noir » néofasciste, perpétré dans un bastion marxiste. L'Allemagne fut confrontée à la RAF (Rote Armee Fraktion), et l'Italie aux Brigades Rouges et la France à Action Directe - nettement moins puissante. Tous ces mouvements ont connu l'échec face à la répression policière en Europe occidentale. La RFA, par exemple, n'a pas hésité à prendre des mesures critiquées pour leurs atteintes aux droits de la personne pour éradiquer la Bande à Baader. Ce terrorisme idéologique pouvait servir les intérêts d'une puissance extérieure : l'action de la RAF était ainsi soutenue par la RDA, sans que l'on puisse dire pour autant qu'elle fût exclusivement une organisation-écran de cette dernière utilisée pour faire pression sur la RFA.

- *les Brigades Rouges.*

C'est toutefois l'Italie, avec près de 8000 attentats, et l'assassinat spectaculaire du leader démocrate-chrétien qui a été le plus confrontée aux « années de plomb ». Comme dans le cas des anarchistes russes de la fin du XIXème siècle, l'objectif n'était pas de détruire un gouvernement autoritaire refusant de faire des réformes mais de rendre celles-ci impossibles, en l'occurrence en voulant empêcher la coalition « historique » entre la démocratie-chrétienne et le PCI, prônée par Aldo Moro. Durant 55 jours, les terroristes ridiculisèrent les forces de police, avant de livrer le

cadavre après le refus du gouvernement de céder au chantage. Ce meurtre, s'il a indigné l'Italie, a cependant révélé la maîtrise des moyens de communication acquise par les terroristes, qui assuraient la correspondance entre Aldo Moro, sa famille et son parti, semaient des fausses rumeurs et des fausses pistes et tenaient en haleine les différents médias. Les Brigades Rouges se caractérisaient aussi par un effort « pédagogique » visant à expliquer aux classes laborieuses les raisons de leur action pour les inciter à les rejoindre dans la lutte et à faire craquer ainsi le système capitaliste. Ce besoin explicatif proclamait donc une urgence (l'imminence d'une réaction fasciste), justifiait leur action et les moyens employés, et appelait à l'extension de la lutte. L'assassinat de chefs d'entreprise et de représentants du monde d'entreprise est un point commun entre les terrorismes de l'Allemagne, de l'Italie et de la France, avec pour objectif de démythifier ces personnes jusque dans le plus humble foyer grâce à la télévision, qui montrait ces cadavres déshumanisés. Cet effort d'« éducation socialiste » trouvait donc un relais involontaire mais inévitable dans l'action des médias.

### **La vague fondamentaliste.**

#### ***- le terrorisme chrétien et juif.***

Le terrorisme d'origine religieuse ne touche pas que l'islam, mais aussi le christianisme, dans le cadre de groupements protestants racistes américains d'extrême-droite, qui prêchent la *Holy Racial War*, et considèrent le terrorisme comme un moyen de lutter contre un Etat ayant trahi la cause de la race blanche. Le terrorisme juif a connu deux vagues principales : l'une se rattachait à la vague décolonisatrice, avec les attentats perpétrés par la Haganah et l'Irgoun, par exemple avec l'attentat organisé par Menahem Begin contre l'hôtel King David à Jérusalem ; l'autre phase a commencé dans les années 1990, avec l'assassinat de Yitzak Rabin, favorable au processus de paix avec les Palestiniens, et des fusillades contre des Arabes israéliens ou palestiniens. Ces attentats, commis à l'ère de « l'instantanéité médiatique », sont vécus comme une réplique à des attentats palestiniens, et en provoquent d'autres aussitôt en réponse. L'affrontement, quoique discontinu dans l'espace et le temps, est donc perçu comme se déroulant logiquement dans un cycle continu de représailles où chacun accuse l'autre d'être un terroriste. Il serait faux toutefois d'assimiler fondamentalisme et terrorisme : les juifs les plus orthodoxes, par exemple, loin de pousser à l'action violente, considèrent la création d'Israël comme un acte impie.

#### ***- le terrorisme religieux en Asie.***

Le terrorisme peut également avoir une source religieuse dénuée de toute implication politique : les sectes millénaristes, comme la secte Aum, peuvent commettre des attentats recherchant le meurtre

de masse, au moyen d'armes de destruction massive, comme les armes chimiques, dans un but purement apocalyptique. Le terrorisme peut toucher également les religions de l'Inde : ainsi des actes terroristes commis par les Sikhs, désireux d'obtenir un Etat à eux, puis en représailles de l'assaut du Temple d'Or ; ainsi des actes terroristes commis par des organisations hindoues contre des musulmans ou des chrétiens. Le terrorisme des Tigres Tamouls est un cas un peu à part dans la mesure où la religion hindouiste des Tamouls les distingue de celle des Sri Lankais bouddhistes, mais où leur objectif est une lutte pour l'indépendance nationale, et où leur culte de l'attentat suicide doit être rapproché du charisme de leur chef, qui entretient ainsi un état d'esprit mystique parmi ses troupes.

- ***le terrorisme islamiste.***

o **Origines.**

Le terrorisme considéré comme le plus menaçant à l'heure actuelle pour le monde dit occidental est cependant de nature islamiste. Il recouvre toutefois la complexité plus que millénaire du monde musulman, dans la mesure où la division entre sunnites et chiites se retrouve aussi dans ce domaine.

La première vague de terrorisme islamiste révolutionnaire fut chiite, commandée par l'Iran khomeyniste en Iran même (crise des otages) ou à l'étranger dans le combat antisioniste (soutien au Hezbollah libanais). Celle-ci peut sembler en reflux lorsque l'on voit la modération des chiites d'Iraq face aux attentats sunnites.

La seconde vague est due au terrorisme islamiste sunnite. Il s'est formé avec le déclin du panarabisme et lors de la lutte contre l'Armée Rouge en Afghanistan. Depuis, plusieurs guerres ont contribué à la formation d'une communauté militaire islamiste transnationale, avec des combattants qui circulent d'un conflit à un autre - comme Chamil Bassaiev - et qui se recrutent jusque dans les banlieues des pays occidentaux : la guerre civile en Afghanistan ; la guerre de Bosnie ; les guerres de Tchétchénie. Les migrations internationales permettent, quant à elles, aux islamistes de s'appuyer sur des communautés immigrées, comme dans le cas de la filière marocaine en Espagne ou pakistanaise au Royaume-Uni.

o **Points chauds datant des années 1990.**

Une « courbe de l'instabilité » peut être discernée, du Maroc au Turkestan, mais qui peut être prolongée jusqu'à l'Insulinde. Plusieurs points chauds, datant des années 1990, la jalonnent :

- La *Tchéchénie*, où une lutte nationale a bientôt cédé le pas à une lutte islamiste contre la Russie orthodoxe. Le brasier tchéchéne perdure et touche parfois Moscou par le biais d'attentats suicides et de prises d'otages. La guerre se mue

en partie en guerre civile intratchétchène et en guerre régionale, dans laquelle les Russes peuvent compter sur la branche modérée des tenants de l'islam traditionnel soufi.

- *l'Algérie*, confrontée aux GIA et au contre-terrorisme de l'armée. La France, l'ancienne puissance coloniale, accusée de collusion avec le régime militaire, et qui compte sur son sol une importante population algérienne ou d'origine algérienne a été frappé en 1995 par le GIA, notamment le 25 juillet au métro Saint-Michel à Paris, et a ainsi été le premier pays européen touchée par la terrorisme islamiste.
- *Israël et les territoires palestiniens*, confrontés à un terrorisme extérieur (le Hezbollah chiite libanais) et intérieur ( Hamas, Martyrs d'al-Aqsa notamment). La lutte palestinienne, avec ses héros, comme le cheik Yassine, est couverte en direct par la chaîne qatarie al-Jazira et cette lutte asymétrique, où le faible défie le fort en s'appuyant sur une opinion internationale musulmane, est le point de fixation du radicalisme islamiste.
- *L'Afghanistan*, la base de Oussama ben Laden, où les Talibans avaient instauré un Etat islamique, hostile à l'Etat islamique iranien comme aux Occidentaux. Ceux-ci poursuivent la lutte contre l'OTAN, l'ISAF et les troupes afghanes fidèles au gouvernement.

#### ○ **Les cibles des terroristes islamistes.**

Les fondamentalistes islamistes s'attaquent aux Occidentaux, dans les pays européens en activant des « réseaux dormant », ou dans des pays musulmans, comme en Tunisie lors de l'attentat de Djerba, en Egypte lors de la fusillade de Louxor, ou en Indonésie lors de l'attentat contre une discothèque fréquentée par des Australiens. Les civils ne sont pas les seuls visés : les attentats commis au Liban ont abouti au retrait des troupes françaises et américaines, à la différence des attaques qui ont eu lieu en Arabie Saoudite. Ce faisant, ils s'attaquent toutefois de manière indirecte à des Etats musulmans, en cherchant à faire partir des troupes occidentales devant stabiliser le pays et à mettre à mal le tourisme qui constitue un atout économique. Les Etats auxquels ils s'attaquent peuvent avoir des caractéristiques fort différentes : à majorité chrétienne, comme les Philippines gangrenées par la rébellion de Mindanao ; séculier, comme l'Inde confrontée au Cachemire ; kémaliste, comme la Turquie ; « religieux », mais non islamiste, comme l'Indonésie confrontée à la rébellion d'Aceh ; à majorité musulmane mais contenant une minorité chrétienne, comme en Egypte ; marqué par des affrontements entre la majorité sunnite et la minorité chiite, comme au Pakistan ; doté d'une religion d'Etat, comme le Maroc, où le sultan est le chef des musulmans de son pays.

○ *Le 11 Septembre 2001.*

Le soutien américain à Israël, et plus généralement d'une partie de l'opinion publique occidentale, a conduit certains musulmans à l'exécration du monde « judéo-chrétien » en « croisade » contre les « fidèles ». Ce « djihad » est vécu comme une guerre totale, et cherche à faire des victimes en considérant cela non seulement comme un moyen mais aussi comme une fin : tuer des Américains est considéré par certains islamistes comme une action méritoire équivalant au pèlerinage de la Mecque. L'hyperterrorisme, marqué par les trois mille victimes du 11 septembre, est donc fondé sur une stratégie d'escalade asymétrique et sur une apologie du meurtre en tant que tel. Si la France a été précocement touchée, les Etats-Unis l'ont été dès les années 1990 par des attaques contre leurs ambassades ou leurs intérêts. Une première tentative contre le World Trade Center a échoué en 1993. Les attentats du 11 septembre 2001 ont conduit les Etats-Unis à une « guerre contre le terrorisme », avec la volonté d'ôter toute base aux réseaux d'al-Qaida en renversant le régime des Talibans en Afghanistan. Cette guerre contre le terrorisme s'est appuyée sur une intense mobilisation médiatique, où le zèle de Fox News reflétait, du côté américain, l'état d'esprit des néo-conservateurs. Le développement d'une société hypermédiatisée, grâce à la télévision et à Internet, a offert la caisse de résonance qui était indispensable au plein succès de l'action terroriste.

On a cependant pu relever certaines caractéristiques de la couverture télévisuelle :

- Les médias publics et privés traitèrent différemment le 11 Septembre : les médias privés ne se contentèrent pas des répercussions internationales mais montrèrent l'émotion des témoins, et obtinrent ainsi plus d'audience.
- Trois modes d'information se détachèrent : le direct, le recul semi-documentaire replaçant l'événement dans une chronologie, le semi-direct où des médias nationaux réutilisent des sources étrangères en semi-différé.
- Trois temps se succédèrent : le récit, le deuil et l'inscription de la tragédie dans l'histoire.
- L'attaque fut mise en scène selon des schémas culturels : comparaison avec des événements de la mémoire nationale, recherche de héros, mais aussi de contre-héros contre lesquels mobiliser la population.

○ *l'Iraq.*

L'intervention en Iraq comporte cependant des avantages pour les terroristes qui bénéficient :

- D'une aura internationale grâce à la couverture médiatique des chaînes américaines, occidentales et d'al-Jazira.

- D'une nouvelle base grâce au soutien d'une partie de la population arabe sunnite, alors que les Talibans avaient perdu le pouvoir en Afghanistan et que la Libye renonçait à soutenir le terrorisme international en acceptant de coopérer avec les Etats-Unis.
- D'un lieu mythique et symbolique où la lutte contre le néocolonialisme judéo-chrétien s'effectue au centre de l'ancien Califat, alors que l'objectif des islamistes est d'abolir les frontières héritées de la domination européenne pour rétablir l'Oumma. Si le fondamentalisme s'appuie sur un aspect identitaire national, la lutte contre le néocolonialisme est plus un outil rhétorique qu'une réalité : le secteur britannique connaît un niveau moins élevé d'attaques que le secteur américain, alors que le Royaume-Uni est l'ancienne puissance mandataire.
- D'une confrontation directe avec les chiites, majoritaires, que les islamistes haïssent et attaquent selon les volontés d'al-Zarquaoui. Ce thème de la lutte contre les chiites trouve un écho particulier, par exemple, au Pakistan, où des heurts sanglants opposent les deux communautés musulmanes et déstabilisent cet Etat détenteur de l'arme nucléaire.

La démonstration de force américaine a ainsi servi les islamistes, qui comptaient sur une réponse massive et spectaculaire à leur action ciblée, mais, si une partie du monde musulman est effectivement réceptive à la haine anti-occidentale qu'ils prêchent, ils ont échoué, du moins pour l'instant, à provoquer une mobilisation transnationale telle qu'elle renverserait les Etats musulmans « renégats » et les Etats « infidèles ».

○ *l'Internet.*

Les attentats de Madrid le 11 mars 2004 et de Londres le 7 juillet 2005 ont montré que ce nouveau média avait pris une importance considérable dans la stratégie de communication des terroristes. C'est désormais par ce biais que la revendication des attentats a lieu, que l'exaltation de la lutte, la diffusion des idées, la connexion entre les réseaux nationaux se font pour aboutir à une toile islamiste transnationale. Celle-ci n'est soumise à aucune législation et semble disposer de ressources considérables pour échapper à toute contrôle *a priori*, sinon à la surveillance *a posteriori*. Certains analystes, constatant la pérennité des religions par rapport aux idéologies, jugent probable que cette vague soit appelée à durer davantage que les précédentes. La lutte contre le terrorisme se joue donc sur le long-terme et, en partie, sur le front des communications. Celle-ci est cependant confrontée à de multiples difficultés : comment contrôler, au niveau local, l'aura fabriquée autour d'un volontaire à

l'attentat-suicide pour rendre celui-ci inévitable ; comment contrôler, au niveau mondial, la création et la circulation de données Internet ; comment contrer, enfin, l'efficacité de l'idéologie diffusée ?

## Les capacités militaires européennes dans la lutte contre le terrorisme international

Les attentats perpétrés à Madrid en mars 2004 ont fait prendre conscience aux principaux acteurs de l'Union de la nécessité et de l'urgence d'accélérer la mise en place de la Politique de Sécurité et de Défense élaborée dans le contexte du 11 septembre, afin de pouvoir mener une politique efficace de prévention et de réaction aux crises terroristes. Pour l'instant la lutte contre le terrorisme international est surtout dévolue au vecteur juridico-policière : création du mandat d'arrêt européen, renforcement des mesures d'identification biométrique, formation d'une équipe d'experts de l'antiterrorisme au siège d'Europol etc. Ce primat de la solution policière sur la solution militaire résulte d'un choix politique : la PESD n'inclut pas officiellement de futures actions militaires contre le terrorisme. Son Haut Représentant, Javier Solana, a déclaré en 2002 que l'objectif premier de la lutte antiterroriste n'était pas le conflit militaire et que celle-ci nécessitait avant tout des techniques et des réponses policières. Dans ce contexte, faute d'une volonté commune et d'objectifs clairement circonscrits susceptibles de fédérer tous les Etats-membres, les capacités militaires européennes en matière antiterroriste restent pour l'heure embryonnaires, de même que les moyens effectifs de coercition et de projection des forces armées. Nous allons voir de quelles conditions dépend la mise en œuvre de capacités opérationnelles européennes de réaction aux agressions terroristes, et quelles actions pourraient être entreprises pour que ces capacités, qui n'existent pour le moment qu'à l'état de virtualités, trouvent une application concrète dans le cadre de la lutte contre le terrorisme international.

### Les capacités militaires actuelles de l'UE pourraient se révéler utiles dans la lutte antiterroriste

Après avoir exprimé sa volonté politique en matière de PESD à Helsinki en 1999, il s'agit dorénavant pour l'Union d'être capable de conduire les « missions de Petersberg » qui avaient été adoptées dès le Traité d'Amsterdam : « *mission humanitaires, missions de maintien de la paix, missions de forces de combat pour la gestion des crises* ». **Cet énoncé des missions de Petersberg était suffisamment vague pour les Etats-membres eussent pu y trouver une justification pour lancer, dans le cadre d'une coordination européenne, des opérations militaires de contre-terrorisme en Afghanistan en 2002.** Or cette option n'a pas été avalisée, faute d'un consensus nécessaire, et les institutions de gestion de crise de l'UE n'ont pas été saisies de la question. De grands progrès ont cependant été faits depuis la déclaration d'« opérationnalité » de Laeken de 2001 pour doter l'Union d'une réelle capacité de décider d'une éventuelle intervention autonome. Celle-ci dispose désormais d'une structure de gestion de crise cohérente : l'Unité politique de planification et d'alerte rapide (UPPAR) ; le Comité politique et de sécurité (COPS) ; le Comité militaire (CMUE), composé des chefs d'état-major des armées ; l'Etat-major de l'Union européenne (EMUE) ; le Centre de situation (SITCEN). Outre ce socle institutionnel, l'Union européenne cherche à mettre sur pied de véritables capacités de projection des forces : le but est d'être capable de déployer en deux mois une force de 50 000 à 60 000 personnes pour une durée minimale d'un an. Cet objectif n'est toujours pas atteint à l'heure actuelle. **Une autre avancée est constituée par la mise en place de « groupements tactiques » de 1500 hommes pour des opérations de réaction rapide d'ici à 2007.** L'Union pourrait même se doter de deux ou trois de ces « battle groups » dès 2005. Ces groupements sont nés d'une initiative franco-britannique, en février 2004, à laquelle s'est associée l'Allemagne. **La mesure symbolique la plus forte reste toutefois la décision, entérinée en décembre 2004, de créer une force militaro-policière, sur le modèle de la gendarmerie française,** susceptible de servir d'appui logistique à la lutte antiterroriste et qui autorisera un maillage informationnel plus performant des territoires européens.

### Le rôle du renseignement stratégique militaire

Pour le renseignement de défense, une division « Renseignement » a été créée au sein de l'Etat-major européen. Elle contribue à l'évaluation de situation, à l'alerte rapide et assure un soutien des opérations en cas d'engagement européen. Au moins un expert de chaque Etat membre y participe, sous l'autorité du Directeur de l'EMUE, mais chacun dispose d'une liaison sécurisée vers son service national de renseignement. A partir des renseignements reçus, cette division doit fournir une évaluation de situation qui reflète une position européenne commune. Les documents produits sont transmis au Directeur général de l'Etat-major, au Comité militaire et au Centre de situation qui a pour fonction de mettre en synergie renseignements d'origine civile et militaire. En cas de crise déclarée, il se transforme en cellule de suivi de crise et assure donc une permanence. La reconnaissance en tant qu'agence européenne du Centre d'imagerie spatiale de Torrejón permet de penser qu'une véritable division d'imagerie militaire au service des forces armées européennes va être mise sur pied. Enfin **le volet « renseignement humain » doit être conforté par le recours aux forces spéciales et aux branches « action » des services de renseignement.** De ce point de vue l'Europe dispose déjà de forces spéciales réputées – SAS britanniques et troupes du COS en France – qui ont fait leurs preuves dans le domaine du renseignement militaire.

### Le volet projection/protection des forces en opérations extérieures

En ce qui concerne le déploiement des moyens aériens d'attaque au sol, cela pose aujourd'hui de graves problèmes aux Européens. Dans ce domaine, la mise en place d'avions de combat sur des bases militaires dans des pays d'accueil pour des missions de lutte antiterroriste reste très délicate. Dans le cas de l'opération « Liberté immuable », il a fallu quatre mois avant que des avions français commencent leurs opérations à partir d'une base au Kirghizstan. Pour ce qui est de la protection des forces sur le théâtre d'opérations dans un contexte de lutte antiterroriste – l'expérience du Liban l'a démontré – c'est surtout par la mise en place de services basés sur le renseignement humain et électronique que l'on pourra contrer ce type de menace. La protection de bases sur des théâtres extérieurs fait bien l'objet d'études à l'OTAN dans le cadre de la lutte antimissile de théâtre mais celle-ci n'a pas été définie comme une priorité dans le cadre de la lutte antiterroriste.

### Prévention des menaces terroristes et protection des sites sensibles

La protection des points sensibles, cibles potentielles d'attaques terroristes – sites nucléaires ou sites de traitement de l'eau – est un problème très difficile à traiter car il implique des forces de sécurité très importantes, et si l'appel aux militaires peut constituer une réponse, celle-ci ne peut être que partielle et dépendra encore pour longtemps des instances nationales. La réaction sera coordonnée dans le cadre de l'OTAN en utilisant le réseau de défense aérienne, mais la décision d'abattre un avion commercial détourné est et restera du ressort des « hautes autorités » de la défense aérienne nationale, même si cela suppose une harmonisation des critères au niveau européen. Il faut être conscient que cette protection du territoire est très coûteuse en hommes et en moyens militaires. On ne peut disposer en permanence de batteries antiaériennes ou d'avions de chasse. Seul le renseignement peut permettre de déjouer efficacement des plans terroristes de ce type. Si en effet le scénario du 11 septembre peut se reproduire dans le cas d'une usine nucléaire, il est plus probable que l'action terroriste se fera par une infiltration du personnel de l'usine. **Les mesures symboliques telles que le déploiement de missile Crotales autour des sites nucléaires ne sauraient en aucun cas compenser un travail de surveillance et de renseignement permanent** tant dans le recrutement que dans la gestion du personnel qui travaille sur ces sites.

### Les capacités civilo-militaires de réaction aux agressions terroristes

Pour faire face aux situations de crise, notamment une attaque à la « bombe sale », la coopération et la réalisation d'exercices communs entre les forces militaires et la protection civile (police, pompiers et services de santé) sont résolument indispensables. En effet la mobilité des moyens militaires peut être un appui considérable pour la protection civile : hôpitaux de campagne, installations mobiles de décontamination NBC et moyens de détection de ces substances peuvent pallier, dans un premier temps, les insuffisances des installations détruites ou débordées lors d'une attaque avec des armes de destruction massive, et permettre aux forces de police de se réorganiser rapidement. La réactivité dans ce genre de situation est un facteur clé pour sauver des vies et stabiliser la situation autour du lieu de l'attaque. La responsabilité principale incombe à chaque Etat. En Europe, les conséquences transfrontalières seraient inévitables – afflux de victimes dans les hôpitaux, problèmes dus aux possibles contaminations biologiques et radioactives/radiologiques, par exemple – **ce qui demande la mise en place d'une coopération étroite entre les dispositifs de protection civile nationaux et les forces armées qui participeraient à des missions d'aide et d'assistance.**

## LE TERRORISME : UNE APPROCHE EUROPEENNE DE LA MENACE ?

Par Katja Thierjung, Georges-Henri Martin, et Colomban Lebas

Les attentats du 11 septembre 2001, ceux du 11 mai 2004 à Madrid ainsi que ceux de Karachi ou de Bali ont montré que la menace terroriste s'intensifie et se globalise. Les deux séries d'attaque de juillet 2005, qui se sont produites au Royaume-Uni, confirment que nous nous trouvons face à un phénomène pérenne et qu'en aucun cas l'Europe ne peut se considérer comme à l'abri de ce type d'agressions. Le terrorisme domestique, qu'il s'agisse de celui de l'Espagne (terrorisme basque d'ETA), de la France (terrorisme corse), de l'Allemagne (terrorisme d'extrême gauche de la RFA), ou du Royaume-Uni (terrorisme irlandais) est connu depuis longtemps en Europe. Au contraire, celui qui nous occupe se distingue largement de ces formes plus traditionnelles d'agressions qui se proposent d'atteindre des objectifs précis au moyen d'actions violentes ciblées et/ou d'amplitude limitée. Le phénomène terroriste est donc en mutation, et la difficulté qu'il y a à y répondre tient pour une large part à ce que celui-ci s'attaque avec méthode aux vulnérabilités des démocraties occidentales. Il exploite les failles inhérentes à l'asymétrie de puissance entre les acteurs non-étatiques – faibles mais insaisissables – et les puissances occidentales – bien armées mais sur-sensibilisées aux pertes civiles nationales, fondées sur les libertés de réunion, d'association et de circulation ; et soucieuses de ne pas se rendre coupable de discrimination à l'égard de ses minorités religieuses, notamment islamiques. Il parie sur le retentissement médiatique et émotionnel que saura donner le système médiatique mondial aux actes terroristes qu'il se propose d'accomplir. La symbolique, le calendrier, le type d'attaque, la référence à Al Qaïda sont donc des éléments-clé de « succès » pour de telles opérations. En réalité, si la menace terroriste contemporaine offre de nouvelles caractéristiques, c'est aussi entre autres parce que l'environnement stratégique lui-même a considérablement évolué. Mais c'est également parce que la volonté et les objectifs des cellules terroristes ont connu un changement d'échelle. A ce titre les attentats du 11 septembre ne sont pas seulement la manifestation des nouvelles logiques qui structurent le champ du terrorisme international, ils ont également eu un effet fédérateur, mobilisant au travers du monde des groupes très divers qui par des actes terroristes se sont agrégés – et se joignent aujourd'hui encore – à la nébuleuse d'Al Qaïda contribuant à en faire un mouvement insaisissable. Les terroristes ont en premier lieu démontré le 11 septembre 2001 qu'ils avaient la volonté et la capacité de provoquer des **destructions de masse**. Le logique de ce terrorisme échappe ainsi aux principes clausewitziens de limitation dans l'usage de la force : le nombre de victimes et les conséquences désastreuses de l'agression ne sont pas seulement comprises comme d'inévitables dommages collatéraux, mais ils en représentent désormais l'un des objectifs principaux.

Le **caractère mondial et transnational** de cette menace terroriste induit une dimension inédite dans la situation stratégique à laquelle nous sommes confrontés tant en terme de capacité à mobiliser des moyens qu'en terme de prévention et de réponse à ces agressions. Les mouvements terroristes disposent en effet désormais de

ressources importantes qui leur permettent d'entretenir un réseau complexe dans de multiples pays et d'envisager des attentats sans restriction frontalière. De cette menace globale neuve, il résulte – en autres – un bouleversement de la ligne de partage entre les notions de sécurité interne et de sécurité externe, inhérent à la définition même de la lutte antiterroriste.

Tous ces éléments nécessitent *un renouveau de la pensée stratégique dans lequel l'Europe a manifestement un rôle clé à jouer*. Celui-ci pourrait s'articuler *autour de trois principes directeurs* : A/ C'est par la coopération et le multilatéralisme que l'UE peut faire face aux menaces globales comme le terrorisme. B/ Le renforcement de la sécurité ne doit pas porter atteinte au respect des libertés civiles fondamentales. C/ Enfin, il faut éviter à tout prix d'inscrire la stratégie européenne dans un scénario de « choc des civilisations » dont les effets à long terme seraient à notre avis dévastateurs.

En s'appuyant dans tous ces domaines sur des principes de base, une politique qui aurait l'ambition de réponse à cette situation pourrait s'articuler autour de trois axes d'effort : 1) Une sanctuarisation des territoires européens pour prévenir les attentats futurs sur le territoire de l'UE, 2) une lutte accrue contre les réseaux terroristes existants à l'étranger, 3) un renforcement des outils de la politique étrangère européenne. L'enjeu de l'antiterrorisme pose donc un défi de grande ampleur à l'Union. En particulier parce que la lutte contre le terrorisme a une incidence sur une multitude de domaines de coopération de niveau européen. C'est ce qui la rend si difficile à mettre en oeuvre.

### **I.) Le début d'une homeland defence en Europe**

Face à une menace globale, il est nécessaire d'appréhender les aspects fondamentaux du contre-terrorisme au niveau européen. Suite aux attentats du 11 septembre 2001 et de Madrid du 11 mars 2004, la mobilisation de l'Union a été étonnante sur un nombre considérable de dossiers concernant la sécurité intérieure des pays membres. Dix jours après les attentats du 11 septembre, le Conseil européen adoptait un **"plan d'action"** en matière de lutte antiterroriste. Ce plan a été actualisé lors d'une réunion extraordinaire des ministres de l'intérieur qui s'est déroulée après les attentats du 8 mars à Madrid. Dans le domaine des affaires intérieures, les mesures prises à cette occasion sont censées construire un cadre juridique pour fonder les actions antiterroristes au niveau européen.

1/ **Dans le domaine de la coopération judiciaire**, ce plan vise notamment les buts qui suivent :

- L'unité Eurojust (institué le 28 février 2002) aura pour objectif l'amélioration de la coordination des enquêtes et des poursuites dans les Etats membres ainsi que la facilitation de la mise en œuvre de l'entraide judiciaire internationale. Eurojust doit également soutenir les autorités des Etats membres pour renforcer l'efficacité de leurs enquêtes.

#### **Le mandat d'arrêt européen**

Une liste de trente-deux infractions est prévue auxquelles le mandat s'applique, les actes terroristes étant inscrits en deuxième position. La transmission du mandat se fera d'autorité judiciaire à autorité judiciaire. Ainsi, le principe de nationalité est éliminé du fait de la prise en compte de la notion de citoyenneté européenne, un Etat ne pouvant donc refuser la remise de ses propres citoyens, renforçant ainsi la réalité de l'espace judiciaire européen.

- Le mandat d'arrêt européen devra remplacer les procédures d'extradition traditionnellement soumises au contrôle politique.

• Avec l'adoption de la décision-cadre relative à la lutte contre le terrorisme en juin 2002, le Conseil JAI<sup>1</sup> dote l'UE d'une définition commune des infractions terroristes et de celle d'un « groupe terroriste »<sup>2</sup>. En outre, la décision-cadre a pour objectif de définir un seuil minimal commun pour les peines et sanctions applicables en cas d'infractions terroristes.

## 2/ Dans le domaine de la coopération policière, le plan prévoit trois types de mesure

• L'élargissement du mandat de l'Office européen de police (Europol), ainsi que l'augmentation considérable des moyens humains et matériels dont dispose l'Office. Le Conseil a également demandé la constitution d'une équipe européenne des chefs de police regroupant les directeurs de police européens au siège d'Europol (décembre 2001) pour une amélioration de l'échange d'expériences et d'informations. La « task force » est aussi chargée de développer des plans d'alerte et d'intervention en cas d'actions terroristes en Europe.

• La mise à jour régulière d'une liste noire des organisations terroristes – qui a déjà été créée.

• Sur le thème plus particulier de l'échange de renseignements entre les Etats membres de l'UE, le Conseil prévoit notamment des réunions à intervalles réguliers des chefs des unités antiterroristes des Etats membres, ainsi que de leurs services de renseignement. De plus, des mesures ont été prises pour simplifier l'accès du Système d'Information Schengen (SIS) aux services de renseignement nationaux.

## 3/ La lutte contre le financement du terrorisme

également progressé :

• La Commission et le Parlement européen prennent pour la première fois réellement en compte la dimension terroriste, au travers de la nouvelle troisième directive sur le blanchiment d'argent qui est actuellement en préparation. Ce texte mettra l'accent sur la surveillance des transferts d'argent liquide aux frontières

extérieures de l'Union, les échanges d'information sur les mouvements suspects, et la régulation du domaine des organisations charitables et humanitaires. Elle encouragera également la mise en place pratique de procédures de coordination et d'échange ainsi que le développement de **CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS (CRF)** dans chaque Etat membre et dans les pays coopérants avec l'UE.

• La directive s'appuie sur les « 40 + 8 recommandations » du Groupe d'Action Financière Internationale contre le blanchiment de capitaux (GAFI)<sup>3</sup>. En 2001, le groupe a formulé huit recommandations

### Les problèmes dans la lutte contre le financement du terrorisme:

- L'existence d'Etats qui n'appliquent pas la règle commune
- La difficulté à détecter par avance de l'argent servant à commettre un acte terroriste
- La faiblesse relative du coût d'un attentat. Une grande partie de ce financement est assurée par un « microfinancement » local
- L'opacité des banques islamiques et des organisations caritatives.

<sup>1</sup> Justice et Affaires intérieures

<sup>2</sup> « Les infractions terroristes peuvent être définies comme des infractions commises intentionnellement par un individu ou un groupe contre un ou plusieurs pays, leurs institutions ou leurs populations, en vue de les menacer et de porter gravement atteinte aux structures économiques, politiques ou sociales de ces pays ou de les détruire. »

<sup>3</sup> Ce groupe dont le secrétariat est hébergé par l'OCDE et qui était créé en 1989 par les pays du G7 compte 31 pays et deux organisations internationales (Commission Européenne et Conseil de Coopération du Golfe) comme membres.

spéciales sur le financement du terrorisme, en plus des 40 recommandations servant de cadre mondial contre le blanchiment des capitaux. Le GAFI publie également une liste de pays ne respectant les recommandations ou n'appliquant pas les résolutions des Nations unies. La liste des « Pays ou Territoires Non-Coopératifs » (actuellement l'Égypte, le Guatemala, les Philippines, Saint-Vincent et les Grenadines) est réactualisée à chaque réunion plénière du GAFI.

4/ Enfin, le Conseil a décidé de plusieurs **mesures d'application de la loi** :

- Le Conseil prévoit la constitution d'une agence de contrôle des frontières dont les activités devaient débiter le 1er mai 2005. En outre, l'inclusion dans les passeports de données biométriques est devenue obligatoire.

- De concert avec la Commission, le Conseil a adopté un programme de solidarité pour faire face aux conséquences d'une attaque terroriste. Avec ce programme, le Conseil vise notamment à améliorer la protection des infrastructures cruciales pour l'ensemble du territoire ainsi que la gestion de crise en cas d'attentats à effets trans-frontaliers.

- Afin de faire face à des attentats chimiques ou biologiques, l'UE a décidé la création, en octobre 2001, d'un comité de sécurité sanitaire composé de représentants des ministres de la santé, qui a présenté en décembre 2001 un programme sur la coopération, la préparation et la réaction aux attaques par des agents biologiques et chimiques, désigné sous le nom de code BICHAT. Ce programme vise à organiser l'échange d'information, la détection et l'identification des agents chimiques et biologiques, la création des stocks médicaux et la coordination en cas d'attaque.

L'ensemble de ces mesures *marque le début d'une Homeland Security européenne*. Le processus semble bel et bien lancé. La perméabilité de l'espace Schengen et la multiplicité des polices et des systèmes de justice permettent néanmoins aux terroristes de continuer à opérer relativement facilement au sein de l'UE. À ce titre, *il reste encore du travail à faire pour harmoniser les législations et pour renforcer la coopération*. Voici cinq domaines primordiaux :

**(1) Le mandat d'arrêt européen** : S'il existe déjà des cas où ce mandat a déjà été mis en œuvre, notamment après les attentats du 11 mars 2004 à Madrid, des réticences persistent de la part des Etats vis-à-vis de cet instrument : le 1er juin 2004 par exemple, le tribunal de Pau a refusé l'extradition vers l'Espagne de trois membres d'un groupe indépendantiste basque, considérant que les infractions avaient été commises en partie en France.

**(2) Europol** : L'augmentation des compétences et des moyens d'Europol ne s'est pas traduite par des résultats convaincants. L'organisme a besoin d'être doté de véritables compétences opérationnelles, ce qui nécessite au préalable la constitution d'un centre de décision plus clair et le renforcement du contrôle tant juridictionnel que parlementaire de cet organisme. Il faut également doter l'Europol de plus d'experts linguistes susceptibles de comprendre les langues rares, essentielles pour analyser les communications interceptées et pour infiltrer les réseaux terroristes. En ce qui concerne la *task force*, cette structure n'a pas réussi, selon l'avis des experts, à véritablement s'imposer aux nombreuses autres structures existantes.

**(3) Eurojust :** Eurojust reste un organisme modeste d'une cinquantaine de personnes sans véritables pouvoirs. Pour améliorer son efficacité, qui dépend aujourd'hui de la coopération des autorités nationales, il faut instituer un lien organique entre cette institution et Europol. Eurojust pourrait par exemple être chargé du contrôle judiciaire sur les activités opérationnelles d'Europol.

**(4) Renseignement :** Si les structures mises en place facilitent les échanges entre services, il est évident que l'analyse et la prévision des risques pourrait être améliorées dans un cadre commun, par exemple en renforçant la capacité du secrétariat général du Conseil de traiter les informations confidentielles. Au-delà d'une meilleure coopération – évidemment nécessaire, en particulier au vu de la surprise qu'ont provoqué les attentats de Londres de juillet 2005 – une question beaucoup plus profonde apparaît : L'Europe, veut-elle réellement bénéficier une coopération totale – sans doute illusoire – des services de renseignement européens ou même la mise sur pied d'une « CIA » européenne ? Depuis toujours, la question des services de renseignement et celle de la circulation de l'information constitue un sujet sensible ; parce qu'elle est partie prenante du cœur de la souveraineté de chaque Etat, parce qu'elle touche aux moyens les plus secrets de l'information et de l'action politique de ces Etats mais aussi des individus qui les dirigent. Au total, c'est bien la question du degré d'autonomie de chaque Etat vis-à-vis de ses partenaires qui est posée. S'ouvre alors à ce sujet un débat peut-être révélateur du statut réel que les Etats-Nations accordent à l'Union lorsque des éléments parmi les plus fondamentaux de leur souveraineté étatique sont en jeu.

**(5) Renforcer la cohérence de la stratégie européenne :** L'Union européenne devrait formuler une stratégie de sanctuarisation territoriale propre. Cela supposerait de mener une réflexion stratégique sur les domaines prioritaires qui auraient été identifiés. Il serait alors plus aisé de cerner les mesures qu'il conviendrait d'initier au niveau européen, dans le respect du principe de subsidiarité et dans un esprit de complémentarité avec les actions proprement nationales. Au-delà, la nomination d'un coordinateur de la « homeland defense » pourrait également renforcer la cohérence entre les mesures diverses prises sous la tutelle des différents piliers et par les ministères nationaux. Le coordinateur devrait en référer directement au Ministre des Affaires étrangères (au cas où l'Union se doterait d'un tel responsable) et au Conseil des affaires générales et des relations extérieures.

**(6) Réponse en cas d'attaque :** Du fait qu'une agression éventuelle pourrait rapidement créer des problèmes transfrontaliers, l'amélioration de la préparation opérationnelle des forces de sécurité civilo-militaires est nécessaire pour répondre de façon coordonnée à une attaque terroriste radiologique, chimique ou bactériologique. Des exercices interétatiques, réguliers et à grande échelle doivent être mis en place rapidement. On pourrait également envisager un « pool » d'unités militaires spécialisées dans la protection civile, désignées par les Etats membres pour mener des programmes d'entraînement en commun.

Au-delà de ces propositions précises, l'UE doit surtout réfléchir sur *trois enjeux du domaine de la sécurité intérieure* afin de pouvoir construire une véritable *homeland defence* européenne :

a.) **La protection des droits fondamentaux**

Face aux terroristes qui instrumentalisent la liberté propre aux démocraties occidentales, les autorités se voient contraintes de prendre des mesures sévères pour prévenir les attaques de ces derniers. Sous prétexte de se protéger contre ces agressions qui menacent les principes constitutionnels, la tentation est grande de réduire dans les faits certains des droits individuels des citoyens. S'il est vrai que les libertés fondamentales ne

pourront pas subsister sans sécurité, la préservation des droits civils reste néanmoins essentielle pour préserver la démocratie elle-même. En proclamant l'exceptionnalité du terrorisme, les autorités ont pris l'habitude de répondre par la restriction ou la suspension des libertés publiques et de certaines garanties constitutionnelles (par exemple, la limitation des droits des accusés). Elles peuvent également transgresser le principe de séparation des pouvoirs au bénéfice de l'exécutif (par exemple, le transfert des compétences juridictionnelles aux autorités policières). Les mesures d'exception adoptées depuis le 11 septembre dans les démocraties occidentales, comme la loi anti-terroriste (*Terrorist Act*) en Angleterre, la rétention dans des conditions peu transparentes de suspects à Guantanamo, attirent surtout l'attention sur les traitements discriminatoires dont pâtissent principalement les personnes d'origine étrangère dont les forces de sécurité pensent qu'elles pourraient éventuellement avoir un lien avec des acteurs du terrorisme. Plus largement, c'est la mise en place sous prétexte de terrorisme dans nos démocraties d'une véritable société de surveillance alliant usages abondants des nouvelles technologies d'observation, de localisation, de traitement et de mise en réseau des données, qui offrent de manière inespérée leur concours ; et réactivation de peurs ancestrales mobilisant nos réflexes les plus archaïques qui est en jeu. Tous ces éléments ont été envisagés par les concepteurs du terrorisme contemporain. Ils contribuent à « l'effet de levier » formidable qu'offre aujourd'hui le mode d'action terroriste pour se faire entendre sur la scène mondiale, faire évoluer les représentations dominantes qui prévalent sur l'échiquier géostratégique, et finalement modifier le cours de chacune de nos existences.

#### **b.) Le partage des responsabilités entre les domaines policier et militaire**

Au sein de l'UE, la sensibilité de chacun des pays vis-à-vis des enjeux de sécurité est diverse, de même que le partage des tâches entre les domaines militaire et policier. Dans les pays dotés d'une force militaro-policrière comme la « gendarmerie française » (la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas), les militaires prennent – dans le respect des lois existantes – un certain nombre de responsabilités dans la sécurité intérieure. Ils sont par exemple impliqués dans la protection du territoire et des points sensibles. En revanche, dans les pays nordiques, le déploiement des forces armées pour assurer la sécurité interne n'est pas prévu. Le transfert à l'autorité militaire des pouvoirs de police est souvent vu dans ces derniers pays comme une transgression du principe de séparation des pouvoirs. Comment concevoir dans ces conditions une vision harmonisée d'une *homeland defence* européenne ? On mesure là toute l'ampleur de la tâche, et il semble à tout le moins nécessaire d'initier un dialogue de fond sur le rôle futur du secteur militaire dans la protection du territoire en Europe. Bien évidemment les patrouilles de surveillance et la défense des points sensibles relèvent certainement encore pour longtemps du niveau national, mais il n'en reste pas moins nécessaire d'engager une réflexion sur le rôle que pourrait avoir telle force au niveau fédéral européen.

#### **c.) Le système institutionnel des trois piliers d'Amsterdam**

Le problème de l'effacement de la frontière entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure n'a pas encore trouvé une traduction dans la structure institutionnelle de l'Union. Relever le défi de l'harmonisation et de la coordination des efforts pour une meilleure sécurité intérieure dans l'UE est très largement compliqué par l'existence de trois piliers séparés. Les activités des agences internes et externes restent souvent dispersées du fait d'obstacles persistants. Ainsi sur des sujets proches il existe souvent deux groupes de travail : par exemple

**LA COOPERATION ANTITERRORISTE INSTITUTIONNELLE QUI RELEVE DU TROISIEME PILIER, EST COORDONNEE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL TERRORISME (“TWG”) DU CONSEIL.** Le groupe de travail COTER (*Counter Terrorisme Working Group*) est responsable de la sécurité extérieure dans le cadre de la PESC et la PESD. En l’espèce, ces trois contextes procéduraux divergents constituent-ils une réponse suffisamment optimale pour prévenir et faire face efficacement à la menace permanente du terrorisme que laisse planer le terrorisme sur l’Europe ?

Il existe encore des réticences parfois fortes au sein des administrations nationales vis-à-vis de l’idée d’une *homeland defence* européenne. Il semble difficile d’envisager que la Commission acquiert dans l’immédiat une capacité à légiférer sur des sujets aussi sensibles, qui touchent tant aux droits des individus et à la substance même de la souveraineté nationale. Néanmoins, face à un espace européen qui partage les risques et les menaces et un monde de plus en plus interconnecté, ne pas faire avancer l’intégration communautaire dans le domaine de la sécurité intérieure pourrait s’avérer dommageable à moyen-terme.

## **II.) La lutte contre les réseaux terroristes à l’étranger**

La lutte contre le terrorisme au-delà des frontières européennes devrait prendre en compte les nouvelles caractéristiques résidant dans la menace terroriste. Vue l’importance de la politique étrangère dans la lutte anti-terroriste, l’Union européenne devrait s’efforcer de proposer, de manière claire et décisive, la construction d’une action réfléchie et propre sur la scène internationale. *L’adoption de la stratégie européenne de la sécurité (baptisée le « papier de Solana ») lors du Conseil européen du 12 décembre 2003* représente la première tentative d’une description commune de l’environnement stratégique de l’Europe et de ses conséquences pour l’Union. Même s’il ne s’agit pas d’une véritable « doctrine stratégique », mais plutôt d’un ensemble de principes directeurs, les objectifs de long terme et la façon générale de les atteindre sont désormais clairement précisés. En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, les Européens soulignent la valeur limitée des interventions militaires face au terrorisme. *La guerre "préventive"* postulée par les Américains comme remède universel contre le terrorisme est remise en question par les Européens. Non sanctionnée par la communauté internationale, la guerre en Irak a ainsi amorcé une crise grave dans les relations politiques internationales, dont on continue aujourd’hui encore à recueillir les effets collatéraux (attentats de Londres, risque de déstabilisation au Proche et Moyen-Orient, nouveau réservoir de candidat au terrorisme en Irak, crise nucléaire en Iran et en Corée du Nord) Néanmoins, l’UE estime que *les interventions militaires prennent de l’importance dans les situations où le terrorisme a réussi à acquérir un territoire* pour y développer des infrastructures (filiales de recrutement, laboratoires, quartiers généraux). Le meilleur exemple reste l’Afghanistan où l’intervention militaire a mis fin aux activités de beaucoup de groupuscules terroristes soutenus par le régime des Talibans. Ainsi, le Conseil européen extraordinaire du 11 septembre 2001 a reconnu la légitimité de l’intervention américaine en Afghanistan et a accepté que les pays membres de l’Union y participent en fonction de leurs capacités. Pour la première fois l’UE juge donc une intervention militaire nécessaire pour répondre à une attaque terroriste. Le Parlement européen et l’Assemblée européenne intérimaire de la sécurité et de la défense

ont également demandé après le 11 septembre la révision des missions de Petersberg, ainsi que de la politique européenne de sécurité et défense (PESD) afin d'y inclure formellement la lutte contre le terrorisme.

Pour mener de telles opérations, l'Europe doit se procurer des moyens pour être capable d'utiliser la force en cas de nécessité. L'expérience de l'intervention au Kosovo a déjà montré la nécessité d'une défense commune véritablement autonome. Depuis, la PESD a fait des progrès à la fois en terme d'objectifs et de mise en œuvre opérationnelle : décision de créer une force de 60 000 hommes projetables et déployables pour une durée minimale d'un an (*Headline Goals* adoptées à Helsinki en décembre 2001), développement de "groupements tactiques" de 1500 hommes pour des opérations de réaction rapide d'ici 2007, accumulation d'expérience d'opérations menées sous l'égide de l'Union Européenne avec ou sans l'OTAN autour de l'Europe ou hors de notre continent. Cependant, il faut constater que ***l'UE a un long chemin à parcourir si elle veut être capable épauler efficacement l'armée américaine en particulier au plan logistique.*** En fait, l'UE ne dispose pas encore de forces militaires ni de structures opérationnelles en état de préparer et de mettre en œuvre une opération de l'envergure de "Liberté immuable". Pour rendre la PESD opérationnelle, il faut remédier à ses lacunes persistantes. "Liberté immuable" a ainsi démontré le manque éclatant de moyens aériens de projection et de transport tactique ainsi que le déficit de capacités informationnelles. En outre, il est nécessaire d'avoir des forces plus mobiles et des forces spéciales plus intégrées. Or, le manque de volonté politique commune, joint aux implications financières que soulève une telle perspective, rend pour le moins malaisée la prise rapide des mesures adéquates. Dans ce contexte, l'harmonisation des mécanismes d'acquisition semble s'imposer pour être capable de relever les défis que pose aux armées le nouveau contexte stratégique et l'évolution des technologies de l'information et des communications.

Au-delà des interventions directes, la stratégie de défense et de sécurité commune doit souligner ***la nécessité pour l'Europe de soutenir les Etats défaillants dans la construction d'une autorité étatique légitime.*** Ainsi il appartient aux structures politiques qui jugent avoir la légitimité pour prendre part au partage du fardeau de la préservation de l'équilibre global du monde, de

**Force de gendarmerie européenne (FGE)**

La FGE était créée en 2004 sur l'initiative de la France. D'une capacité de 800 gendarmes issus de cinq pays européens - France, Italie, Espagne, Portugal et Pays-Bas - cette Force est prévue pour intervenir dans un délai de 30 jours. La FGE est une force de police à statut militaire qui servira de trait d'union entre les forces militaires et la police civile. Elle peut intervenir pendant ou après une action militaire pour assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité, ainsi que pour renforcer les forces de sécurité locales.

prendre des mesures destinées à empêcher un territoire de devenir un sanctuaire pour les terroristes. Dans ce contexte l'UE a manifestement un grand rôle à jouer, et doit donc s'y préparer avec détermination. L'UE adhère à une conception large de la sécurité, dont l'ambition est de balayer une large part du spectre des modes d'action, depuis l'intervention militaire rapide jusqu'au maintien de la paix au ainsi que la restauration de la démocratie. On redécouvre aujourd'hui en Afghanistan – et par contraste en Irak – toute l'importance de cette prise en charge globale du cycle d'intervention pour assurer le succès durable d'une opération. En réalité les Européens apparaissent bien placés pour contribuer aux efforts de consolidation des Etats grâce à leurs expériences et à leur savoir-faire dans ce domaine. La première opération de gestion de crise de l'UE a été lancée en Bosnie et Herzégovine avec la mission de police EUPM. Les forces assurent le suivi de l'actuelle opération de l'ONU avec un mandat de trois années et avec l'objectif de mettre sur pied des capacités locales de police. Il est par ailleurs de plus en plus important d'assurer le bon déroulement des périodes de transition entre

les interventions militaires et la prise en charge par les forces civiles. Il est ainsi apparu nécessaire d'avoir **une force spécialisée dans la gestion des conflits et le maintien de l'ordre** au niveau européen. Au regard des différentes cultures européennes, la question du statut – militaire ou civil – se pose d'une manière épineuse. En Allemagne et dans la plupart des pays nordiques, le maintien de l'ordre est assuré par des forces policières spécialement formées pour de telles interventions. Force est de constater qu'il existe des exemples pertinents pour prouver la réussite de leurs interventions, comme c'est le cas de l'opération EUPM. En revanche, les pays ayant des gendarmeries ont décidé la création d'une **Force de Gendarmerie Européenne** (FGE). Ce concept de gendarmerie européenne a l'avantage de mettre en valeur une double culture qui lie la défense et la sécurité intérieure ; il repose sur une conception de la flexibilité et de la mobilité que n'ont pas les forces de sécurité civile comme la police. En effet, face au phénomène terroriste, la capacité de passer d'une posture de maintien de l'ordre à une posture de coercition est essentielle. En outre, la gendarmerie pourrait servir de modérateur entre le domaine militaire et la société civile, les ONG et les structures institutionnelles persistantes. Pour l'armée, de telles missions pourraient dans l'avenir constituer une partie cruciale de leur contribution à la lutte contre le terrorisme.

### III.) Vers une politique étrangère européenne ?

Au-delà de la perspective militaire, l'Europe doit s'efforcer de trouver des points de convergence qui lui permettraient de mener une véritable politique étrangère antiterroriste. L'UE a notamment décidé de renforcer l'action et les moyens des Nations unies et des autres organisations régionales (OSCE, Union africaine etc.). Les initiatives suivantes esquissent ce que pourrait être une telle politique étrangère :

• **La coopération bi- et multilatérale** : L'UE pointe du doigt la nécessité d'une coopération étroite avec des partenaires-tiers afin d'harmoniser les efforts et de promouvoir une solution globale. Elle attribue une importance cruciale à la **coopération avec les Etats-Unis** qui s'est intensifiée depuis la déclaration euro-atlantique de 2004 sur la lutte antiterroriste. C'est surtout dans le domaine de la prévention du financement du terrorisme que plusieurs initiatives intéressantes ont été lancées. En outre, l'UE a promis d'augmenter ses efforts en vue de proposer une **assistance technique** contre le terrorisme aux pays tiers. Elle a enfin décidé d'insérer **une clause antiterroriste** dans les accords avec les pays tiers.

#### La clause antiterroriste

Adoptée lors du Conseil européen de Séville en 2002, cette clause permet à l'UE de réévaluer systématiquement ses relations avec les pays tiers en fonction de leur éventuel soutien au terrorisme. Elle prévoit aussi l'introduction d'une clause relative au "terrorisme" dans les accords mixtes. Toutefois, le non-respect des engagements relatifs au terrorisme ne peut conduire à une suspension de l'accord contrairement aux clauses "droits de l'homme."

• **Dialogue culturel** : Selon le Conseil européen de Bruxelles de septembre 2001, la lutte anti-terroriste devrait s'appuyer sur un dialogue culturel avec les pays et les régions du monde où le terrorisme se développe. Le dépassement des frontières culturelles est en effet un élément important pour lutter efficacement contre les dérives du terrorisme et prévenir une escalade de violence. La relance du **processus de Barcelone** lors de la Conférence de Valence d'avril 2002 joue dans ce contexte un rôle important. Un programme régional doté

d'une aide financière y a été approuvé, incluant des mesures pour renforcer la coopération dans la lutte contre le terrorisme.

• **La résolution des conflits** : Une des priorités européennes de la lutte antiterroriste est la résolution des conflits qui servent de terreaux à la propagande terroriste, comme les conflits du Proche-Orient, de la Tchétchénie ou du Cachemire. Surtout le *conflit israélo-palestinien* qui représente l'un des motifs – parmi d'autres – de ralliement à la cause fondamentaliste. En octobre 2001, le Conseil européen confirme la position de l'UE aspirant à un règlement politique, fondée sur l'établissement d'un Etat palestinien et le droit d'Israël de vivre en paix.

• **La gestion des crises et la prévention des conflits** : L'UE peut profiter de son expérience dans le domaine de la gestion des crises et de la prévention des conflits en s'appuyant sur un éventail d'instruments comme la diplomatie traditionnelle, la coopération au développement ou la politique commerciale. La politique européenne d'aide au développement semble être à cet égard l'instrument le plus puissant à long terme. Au-delà, l'Union européenne conduit depuis plusieurs années des actions concrètes, sur le terrain, pour accompagner les sorties de crise. En finançant la construction d'écoles ou d'infrastructures sanitaires, l'Union européenne essaie d'améliorer directement les conditions de vie des populations éprouvées par un conflit, comme en Bosnie ou au Cambodge.

*Toutes ces initiatives montrent qu'il existe un certain cadre pour que se développe une politique étrangère européenne appuyée sur les valeurs communes des pays membres*, telles que la coopération multilatérale, le respect du droit international, la tolérance et le dialogue. Toutefois, malgré cette base commune, les initiatives de l'Union européenne sur la scène internationale restent souvent limitées pour trois raisons essentielles :

(1) **La rotation des présidences** : Dans le domaine de la conceptualisation d'une politique étrangère, l'efficacité est souvent restreinte par les orientations changeantes des différentes présidences semestrielles.

(2) **Les insuffisances de certains de ses dispositifs de réaction rapide** : L'Union européenne devrait être capable de réagir plus vite aux demandes émanant d'Etats en voie de déstabilisation. Pour cela, un mécanisme de réaction rapide a été déjà créé en 2001 pour permettre à la Commission de mener des opérations de très courte durée. Néanmoins, ce mécanisme devrait être renforcé substantiellement et doté de moyens nécessaires.

(3) **Ses faiblesses en matière de diplomatie de terrain** : Il serait de même souhaitable que l'UE soutienne la diplomatie "de terrain", c'est-à-dire le travail de prévention et de règlement pacifique des conflits accompli sur le terrain par les acteurs de la société civile. Dans ce contexte, l'instauration d'équipes de médiateurs, avant, pendant et après un conflit, en parallèle avec les instruments plus traditionnels qui existent déjà serait une piste concrète à approfondir.

La politique étrangère européenne est souvent soumise à la critique, parce que *l'Union a beaucoup de difficultés à fédérer les volontés nationales et à faire converger les politiques étrangères de chaque pays membre*. La crise irakienne l'a montré de façon paroxystique. Au-delà, une solution pour la Défense Européenne réside peut-être dans *l'établissement de coopérations renforcées*. Malgré l'échec de l'adoption de la Constitution, les coopérations renforcées (à distinguer du statut privilégié de coopération structurée qu'aurait

octroyé à un tel noyau dur le Traité constitutionnel) représentent pour certains pays la possibilité d'accélérer significativement le processus d'institutionnalisation de la politique étrangère commune et de l'Europe de la défense, en échappant à la logique intergouvernementale classiquement mise en œuvre par la diplomatie traditionnelle et par le Conseil.

En conclusion, le 11 septembre et les attentats de Madrid ont incité l'Union à accélérer l'intégration dans beaucoup de domaines. Concernant les dossiers de la sécurité intérieure européenne, on assiste à l'émergence d'une véritable *homeland defence*. Néanmoins, il reste à remédier à de nombreuses lacunes, particulièrement en matière d'harmonisation juridique (surveillance des frontières, renseignements etc.). Enfin, l'UE n'a pas encore traduit dans ses structures l'occultation progressive mais inexorable de la frontière entre la sécurité intérieure et la défense extérieure. C'est la structure même des trois piliers qui devrait faire l'objet d'un débat.

S'agissant des possibilités d'appréhender des terroristes à l'étranger, l'Union a identifié deux situations dans lesquelles une intervention semble utile : lutte contre le terrorisme territorial et aide aux Etats défailants. Pour cela, l'UE doit doter la PESD de moyens adéquats. Il est surtout devenu impératif de disposer d'une force européenne spécialisée dans le maintien de l'ordre. A cet égard, la gendarmerie européenne pourrait servir de référence à une telle force de police projetable.

En ce qui concerne une politique étrangère européenne face au terrorisme, l'UE a opéré une évolution subtile avec la « Doctrine Solana ». Mais si les Européens veulent acquérir une responsabilité à l'échelle mondiale, il faut traduire cette volonté par des actions concrètes et former une politique étrangère et une défense européenne véritablement communes. A l'inverse, l'organisation de l'Union en cette matière traduit aujourd'hui les intérêts divergents des 25 pays membres qui la composent. Pour certains, les coopérations renforcées représentent alors la seule possibilité de faire avancer l'intégration nécessaire dans le domaine de la politique étrangère.

Plus largement, si l'Union européenne est bien placée pour développer une vision globale de la sécurité et identifier les instruments nécessaires pour la préserver sans compromettre les avancées des démocraties occidentales, il semble que l'approche et l'essence même du phénomène terroriste posent de façon cruciale aux pays membres la question des *finalités ultimes d'une politique étrangère commune en Europe*. De là découle une interrogation plus large mais corollaire de la précédente : celle de la place des instances européennes dans la stratégie des Etats-Nations. Ces derniers sont en effet confrontés à un contexte stratégique mouvant et dangereux, et à un contournement de leurs prérogatives qui obère leur capacité individuelle à agir efficacement, dans un monde de plus en plus structuré par des logiques qui elles-aussi échappent au périmètre d'action étatique – logiques dont le terrorisme transnational ne constitue que l'un des aspects les plus préoccupant. Face à une menace d'une telle ampleur, seule une réponse coordonnée des Etats, menée dans un esprit non-liberticide, pourra porter ses fruits. Dans ce contexte, par ses vertus conciliatoires et harmonisatrices, l'Union européenne apparaît relativement bien placée pour apporter une contribution décisive en matière de

terrorisme, tant dans le domaine de la prévention que dans celui de l'action a posteriori.

## ANNEXE : les dernières avancées européennes dans la lutte contre le terrorisme Août 2005

(texte rédigé par Pierre Bouillon, chercheur associé au CEREMS)

Les attentats de Londres ont, pour la seconde fois, montré que le territoire européen est la cible de terroristes islamistes. La coopération européenne n'en apparaît que plus nécessaire pour répondre à cette menace transnationale. Relancée en décembre 2004, liée à la PESD, coordonnée par M. Gijs de Vries, l'année 2005 l'a vue se développer et faire l'objet d'innovations.

### Rapports.

**Un rapport concernant les pays membres de l'UE a été élaboré et sera rendu en octobre concernant les dispositions prises pour lutter contre le terrorisme et mettre en oeuvre les recommandations.**

La Commission a affirmé en février que la mise en oeuvre du **mandat d'arrêt** européen est un succès.

Des progrès sont à réaliser quant à la **coopération opérationnelle**. Certaines dates limites fixées pour la ratification d'instruments de lutte contre le terrorisme ont d'autre part été dépassées, par exemple à propos du développement d'Europol et de la décision cadre du Conseil du 13 juin 2002 sur la lutte contre le terrorisme.

L'*Institute for Strategic Studies* a organisé en mars un colloque sur l'apport possible de la **PESD** à la lutte contre le terrorisme, et un rapport sur sa contribution dans ce domaine a été rendu en juin.

La **coopération entre les autorités compétentes** pour combattre le terrorisme doit être renforcée par le développement de points de contacts spécialisés dans les Etats membres, qui auront accès à toutes les données nécessaires concernant les personnes, les groupes et les entités liées au terrorisme.

### Actualité.

Le Conseil a mis à jour la liste de personnes et d'organisations devant faire l'objet de **mesures restrictives**.

L'*European Agency for Management of the External Borders* est opérationnelle depuis mai, elle doit assurer un niveau uniforme et élevé de contrôle aux frontières extérieures de l'Union.

Le président du Parlement s'est dit « horrifié par les **attentats de Londres** ». Le *Justice and Home Affairs Council* a tenu une session extraordinaire le 13 juillet pour débattre des moyens pouvant améliorer l'efficacité de la lutte.

### Renseignement.

Le Conseil a adopté **une décision cadre sur les attaques contre les systèmes d'information ; une décision cadre pour l'introduction de nouvelles fonctionnalités dans le Système d'Information de Schengen, incluant la lutte contre le terrorisme ; et une position commune sur l'échange de données avec Interpol.**

**Le Conseil, sous réserve de ratification par certains Parlements, s'est aussi mis d'accord sur un projet de décision concernant l'échange d'information et la coopération quant aux attaques terroristes ; un projet de décision cadre sur l'application du principe de reconnaissance mutuelle des ordres de confiscation.**

Le Conseil a aussi **puissé à l'adoption d'ici la fin 2005** du projet de décision cadre sur la simplification dans l'échange d'informations.

Des progrès ont été constatés depuis décembre 2004 concernant l'**amélioration** du renseignement stratégique entre le Sitcen et le CTG (*Counter Terrorism Group*) ; du renseignement opérationnel (rôle de Europol, en collaboration avec les Etats, d'Eurojust et de la *Counter Terrorism Task Force*) ; et de l'accès aux données.

### Projets.

**Le chapitre « Terrorisme » du *Hague Programme Action Plan on Justice and Home Affairs* a été adopté en juin.**

**Le budget européen devrait voir 15 millions d'euros être consacrés au financement de recherches sur la sécurité et la protection des citoyens.**

**Concernant l'aspect financier du contre-terrorisme, des travaux préparatoires vont aboutir à une décision sur le blanchiment et le financement du terrorisme, et l'efficacité des sanctions prévues contre les organisations terroristes sera améliorée.**

La Commission a proposé la mise en place d'un **programme européen de protection des infrastructures critiques (EPCIP)**, comme les installations nucléaires.

Elle a fait une communication en juillet pour assurer une plus grande sécurité concernant les **explosifs**, les détonateurs, le matériel servant à la fabrication de bombes, et les armes à feu.

La faisabilité d'un **LEN (Law Enforcement Network)** doit être examinée, pour être mis en place en 2006.

La **radicalisation de la violence** et le recrutement terroriste ont également fait l'objet d'une communication de la Commission.

Un projet pilote pour l'**aide aux victimes** se met en place suite aux attentats de Londres, qui prévoit d'aider les victimes et leurs proches, et de sensibiliser la population européenne à la menace terroriste, par exemple par des commémorations ou des formations d'assistance aux victimes.

### **Coopération internationale.**

**L'UE a pris part à trois missions de l'ONU menées par le CTED (*Counter Terrorism Committee Executive Directorate*) - auquel M. Gijs de Vries, *European Union Counter-Terrorism Coordinator*, s'est adressé en juin - au Maroc en mars, au Kenya en mai et en Albanie en juin pour évaluer l'application de la Résolution 1373 de 2001.**

La rencontre Union Européenne-Etats-Unis de mai à Bruxelles a abordé le financement du terrorisme et la sécurité aux frontières et dans les transports.

**La coopération avec d'autres pays, et particulièrement entre Europol, Eurojust et la Russie, est également développée, par exemple lors du sommet UE-Russie de mai.**

L'UE a tenu avec le **Conseil de Coopération du Golfe** une conférence à Abu Dhabi en mars.

La réunion **Euromed**, enfin, qui s'est tenue à Bruxelles en mai, a abordé la coopération entre l'UE et ses partenaires du Processus de Barcelone dans la lutte contre le terrorisme.

# Le terrorisme

*extrait d'Encarta*

**terrorisme**, recours à la violence réelle ou symbolique, dans un but politique.

Lorsqu'il est pratiqué par des groupes non gouvernementaux, des unités secrètes ou illégales, le terrorisme constitue le plus souvent un phénomène transfrontalier. S'il vient à être utilisé par un État, il se caractérise par l'instauration d'un régime de violence contre des citoyens, des groupes de citoyens ou des groupes communautaires. D'une façon générale, le terrorisme use de mesures d'exception qui ne relèvent pas des règles de la guerre.

Dans sa forme la plus courante, le terrorisme est un moyen de pression, un moyen de pouvoir tel, qu'il permet d'imposer une contrainte sur l'action des gouvernements ou des institutions qu'il vise. Dans sa forme extrême, le terrorisme peut aller jusqu'à la remise en question de l'ordre politique et social existant ou même jusqu'à la révolution. Le terrorisme recouvre ainsi un champ d'action très vaste, dont la diversité est illustrée par plus d'un exemple historique. Depuis l'après-guerre, ce phénomène s'est accentué et internationalisé.

## Le terrorisme à travers l'histoire

Le terrorisme est un phénomène historiquement récurrent, commun à toutes les sociétés et à toutes les cultures. Anciennement déjà, la terreur était pratiquée dans certaines cultures tribales par des sociétés secrètes qui ne parvenaient à se maintenir que de cette manière. Ainsi, au XII<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., les Assassins organisaient des campagnes terroristes contre les musulmans sunnites. Au lendemain de la Réforme, au XVI<sup>e</sup> siècle, les groupes protestants et catholiques en Irlande ont également pratiqué la terreur. Le mot terrorisme est d'ailleurs lié à la période de la Révolution française connue sous le nom de Terreur (1793-1794).

## Le terrorisme sous la forme moderne

### **Le terrorisme jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle**

C'est avec la propagation des idéologies séculières et du nationalisme, après la Révolution française, que le terrorisme, dans sa forme moderne, s'est considérablement développé. Partisans et adversaires des valeurs révolutionnaires s'engagent en effet dans le terrorisme au lendemain des guerres napoléoniennes.

Au Japon, le nationalisme pro-impérial qui conduit à la restauration de Meiji en 1868, s'accompagne de nombreuses attaques terroristes contre le shogunat Tokugawa.

Dans le sud des États-Unis, le Ku Klux Klan se constitue après la défaite des États confédérés pendant la guerre de Sécession (1861-1865), dans le but de terroriser les anciens esclaves, ainsi que les représentants des administrations responsables de la reconstruction imposée par le gouvernement fédéral.

En Europe, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les partisans de l'anarchisme lancent des attaques terroristes contre de hauts fonctionnaires ou contre de simples citoyens, dont la victime la plus célèbre reste l'impératrice Élisabeth, épouse de François-Joseph I<sup>er</sup>, assassinée par un anarchiste italien en 1898. Avant la Première Guerre mondiale, le mouvement révolutionnaire russe a aussi une forte connotation terroriste.

## **Le terrorisme jusqu'à la Seconde Guerre mondiale**

Au XX<sup>e</sup> siècle, des groupes tels que l'Organisation révolutionnaire macédonienne, les oustachis croates, et l'Armée républicaine irlandaise (Irish Republican Army, IRA) ont souvent exporté leurs activités terroristes en dehors des frontières nationales. C'est ce type de terrorisme nationaliste qui est à l'origine de l'assassinat de l'archiduc héritier François-Ferdinand, perpétré à Sarajevo en 1914 par un nationaliste serbe, et qui déclencha la Première Guerre mondiale.

Par ailleurs, fascisme et communisme ont l'un et l'autre fait du terrorisme le principal instrument de leur politique, terrorisme qu'ont, par exemple, prôné Léon Trotski et Georges Sorel.

Dans les années vingt et trente, l'instabilité politique fait une large place à l'activité terroriste. Mais, dans l'ensemble, ce phénomène a fini par disparaître dans le conflit de plus grande ampleur qu'a été la Seconde Guerre mondiale.

## **Le terrorisme d'après-guerre dans le monde**

Au milieu des années soixante se développe la plus spectaculaire manifestation du terrorisme. Elle est portée par les progrès de la technologie, la diffusion d'armes légères et efficaces, ainsi que par la publicité qui vient désormais accompagner tout acte terroriste.

### **Au Proche-Orient**

Le conflit ouvert entre les pays arabes et Israël au Proche-Orient est à l'origine de la vague de terrorisme qu'ont connue les années soixante. À la fin des années quarante, des groupes radicaux juifs, comme le groupe Stern ou l'organisation Irgoun Zwaï Leoumi (Irgoun), ont recours au terrorisme contre les communautés arabes et contre les Britanniques, durant la lutte pour l'indépendance d'Israël. À compter des années soixante, leurs adversaires arabes font un usage beaucoup plus systématique du terrorisme. Ainsi, l'expulsion des guérilleros palestiniens de Jordanie, en septembre 1970, est-elle commémorée par la création d'une armée terroriste extrémiste appelée Septembre noir. Par ailleurs, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) mène des opérations de commandos et des actions terroristes (prises d'otages, détournements d'avions).

Au milieu des années quatre-vingt, après le détournement d'un Boeing de la TWA et du paquebot italien *Achille Lauro* (1985), le terrorisme international de souche palestinienne décline, l'OLP privilégiant dorénavant la voie des négociations avec Israël. De nouvelles formes de terrorisme, liées à la révolution en Iran (1979) et à la montée du fondamentalisme islamique, apparaissent. Le 21 décembre 1988, une bombe détruit le vol *Pan American* 103 au-dessus de Lockerbie, en Écosse, provoquant la mort de 270 personnes. L'Iran et la Libye sont soupçonnés par l'Agence centrale de renseignements des États-Unis.

### **Aux États-Unis**

Le 26 février 1993, un attentat à la bombe dans le *World Trade Center* de New York fait six victimes et provoque des dégâts matériels et économiques estimés à 600 millions de dollars. Cet attentat est, lui aussi, dû au terrorisme fondamentaliste, qui touche les États-Unis sur leur sol pour la première fois. Le 19 avril 1995, l'attentat d'Oklahoma City, perpétré par des extrémistes de droite américains, cause la mort de 168 personnes. Mais l'épisode terroriste le plus spectaculaire et le plus meurtrier de l'histoire des États-Unis est la série d'attentats du 11 septembre 2001 : quatre avions civils détournés s'écrasent sur les tours jumelles du *World Trade Center* du quartier des affaires de New York — lesquelles s'effondrent, emportant avec elles leurs occupants —, sur le Pentagone (ministère de la Défense) à Washington et dans la région de Pittsburgh, en Pennsylvanie. Le bilan s'élève à plus de 3 000 morts ou disparus.

## En Allemagne de l'Ouest

En Allemagne de l'Ouest, la Fraction Armée rouge (*Rote Armee Fraktion*, RAF), mieux connue sous le nom de « bande à Baader », cambriole de nombreuses banques et organise maintes attaques contre les installations militaires américaines dans les années soixante-dix. Ses attentats les plus spectaculaires sont l'enlèvement et l'assassinat du grand industriel Hans Martin Schleyer en 1977, ainsi que le détournement d'un avion de ligne de la Lufthansa à Mogadiscio, en Somalie, afin de faire pression pour que les dirigeants de la RAF, Andreas Baader et Gudrun Ensslin, soient libérés de prison. Tout comme l'organisation terroriste japonaise de l'Armée rouge, les membres de la RAF coopèrent fréquemment avec les terroristes palestiniens, comme lors de l'assassinat de onze athlètes israéliens par un commando de Septembre noir, aux jeux Olympiques de Munich en 1972. Dès la fin des années soixante-dix, la plupart des militants de la Fraction Armée rouge sont morts ou emprisonnés.

## En Italie

En Italie, la puissance des terroristes, dont les plus importants ont été les Brigades rouges, repose sans doute sur la tradition anarchiste du pays et sur son instabilité politique. Leurs activités culminent en 1978, avec l'enlèvement et l'assassinat de l'ancien président du Conseil Aldo Moro. Par la suite, le terrorisme gauchiste décline, grâce aux mesures policières, sans toutefois disparaître entièrement. En revanche, le terrorisme de droite tend à se renforcer, illustré en 1980 par l'attentat à la bombe de la gare de Bologne. En 1993, c'est le musée historique des Offices de Florence qui est visé lors de la série d'attentats à la bombe qui seront attribués à la Mafia. Beaucoup de ces attentats sont actuellement considérés comme des exercices de « propagande noire » mis en œuvre par la droite ou par tout autre groupe ayant intérêt à entretenir un climat d'instabilité politique afin de favoriser un régime autoritaire.

## Au Japon

Au Japon, plus récemment, un attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo, perpétré par la secte Aum le 20 mars 1995, et ayant fait 12 victimes et intoxiqué plus de 5 000 personnes, a cristallisé les craintes latentes face à un terrorisme qui aurait recours aux armes dites non conventionnelles (chimiques, bactériologiques ou nucléaires).

## En Irlande

En Irlande, la campagne terroriste menée par l'Armée républicaine irlandaise (*Irish Republican Army*, IRA) est issue du mouvement pour les droits civils irlandais, qui lutte dans les années soixante pour améliorer le statut des catholiques en Irlande du Nord. La montée du terrorisme dans les camps catholiques et protestants impose la séparation des deux communautés en deux zones protégées par des troupes militaires. Portés par une idéologie révolutionnaire, les membres de l'IRA se lancent dans des attentats à la bombe, des fusillades et des attaques armées en Irlande ou ailleurs, prenant pour cible l'armée ou les civils.

## En Espagne

En Espagne, la branche militaire de l'organisation nationaliste basque, ETA, fondée au milieu des années cinquante (le sigle ETA date de 1959), est à l'origine en 1979 d'une vague d'attentats, consécutive à l'adoption d'un nouveau statut pour le Pays Basque. De 1976 à 1993, la lutte armée menée par l'ETA a causé la mort de 800 personnes. Aujourd'hui, l'ETA continue dans la voie de la violence. Le 12 juillet 1997, elle a ainsi exécuté un conseiller municipal basque, Miguel Angel Blanco, qu'elle avait pris en otage quelques jours plus tôt. En réaction, près de trois millions de

personnes ont manifesté à Madrid, Barcelone et Bilbao contre le terrorisme de l'ETA (14 juillet 1997).

## **En France**

La France a notamment été la cible d'attentats attribués au Djihad islamique, lié au pouvoir de Téhéran, en septembre 1986, et attribués aux réseaux islamistes algériens en 1995.

Des attentats ont aussi été commis en France par des ressortissants français, tels que ceux constituant le groupuscule d'extrême gauche Action directe. Actifs de 1979 à 1987, les membres d'Action directe défendent une idéologie antiaméricaine et luttent contre l'impérialisme en posant des bombes dans les institutions représentant l'ordre et le pouvoir établi (ministères, bureaux de police, Agence spatiale européenne, etc.) et en assassinant, ou en tentant d'assassiner, des responsables politiques et économiques. Le général René Audran est ainsi assassiné en janvier 1985 et Georges Besse, président de la Régie Renault, en novembre 1986. Joëlle Aubron, Nathalie Ménigon, Georges Cipriani et Jean-Marc Rouillan ont été arrêtés en février 1987.

En outre, des actes terroristes sont commis à partir des années soixante-dix par le Front de libération nationale de la Corse (FLNC) qui prend pour cible, en Corse et sur le continent, des bâtiments représentant l'État français et des structures touristiques. Depuis 1976, le FLNC a ainsi revendiqué plus de 5 000 actions armées.

Pour juger les actes terroristes, une section spécialisée dans la lutte antiterroriste a été créée par une loi du 9 septembre 1986 au sein du tribunal de grande instance de Paris. Les crimes terroristes sont jugés par une formation spéciale en cour d'assises, constituée de sept magistrats, sans jury populaire. Une association, SOS Attentats, a été créée en janvier 1986 par Françoise Rudetzki, afin de faire évoluer la législation en faveur des victimes d'actes de terrorisme.

## **En Amérique latine**

En Amérique latine, les mouvements terroristes s'inscrivent dans une longue tradition nationale de violence politique. Avec la formidable croissance des villes, les mouvements de guérilla urbaine se sont multipliés. Le Sentier lumineux, organisation terroriste maoïste péruvienne, en est l'un des plus célèbres exemples : il a recours à des tactiques particulièrement sanglantes et aveugles pour déstabiliser l'État et provoquer des contre-mesures répressives. Dans les années quatre-vingt-dix, certains membres du cartel de la cocaïne en Colombie emploient des méthodes terroristes, afin que le gouvernement limite l'application des lois interdisant le trafic des stupéfiants. La même stratégie est suivie par le crime organisé en Italie dans la défense des intérêts du cartel.

## **Le terrorisme d'Etat**

En règle générale, le terrorisme soutenu par les États est lié aux dictatures, aux régimes à parti unique et aux régimes totalitaires, précisément ceux qui utilisent la terreur contre leur propre population. Les cas des Khmers rouges au Cambodge, de la Gestapo dans l'Allemagne hitlérienne ou des polices politiques soviétiques, telles que la Tchéka, la Guépéou et le NKVD sont particulièrement significatifs à cet égard.

Par ailleurs, durant la guerre du Viêt Nam, le Viêt Nam-du-Nord a soutenu une campagne de terrorisme et de subversion communiste dans le Viêt Nam-du-Sud. Plus récemment, la Corée du Nord a perpétré plusieurs attaques terroristes contre la Corée du Sud, dont un attentat à la bombe à Rangoun en 1983 qui a provoqué la mort de 4 membres du cabinet et fait 13 autres victimes, et un attentat à la bombe dans l'avion de la Korean Air Lines en 1987.

Il est aussi notoire que la Libye et l'Iran, deux pays dotés de gouvernements révolutionnaires, ont déjà officiellement commandité des actes de terrorisme. Quant à l'Algérie, elle est plongée depuis les années quatre-vingt-dix dans une véritable guerre civile, où le terrorisme fondamentaliste de groupes armés tels que le Groupe islamique armé (GIA) et la répression par les militaires conduisent à une surenchère de la violence.

*En complément de ce dossier sur le terrorisme, voici une recherche documentaire effectuée par la bibliothèque de l'IHEDN dans le cadre de son partenariat avec le CEREMS.*

## **HISTOIRE DU TERRORISME AU XXème SIECLE**

### **BIBLIOGRAPHIE DÉVELOPPÉE**

Tous les documents figurant dans cette bibliographie - qui couvre l'évolution du concept et des caractéristiques du terrorisme ainsi que son histoire événementielle depuis le début du 20ème siècle - sont consultables au centre de documentation de l'IHEDN.

Contacts au centre de documentation

01 44 42 51 22

01 44 42 31 70

[dominique.bastien@ihedn.fr](mailto:dominique.bastien@ihedn.fr)

## **LIVRE**

### ***Histoire du terrorisme.***

***Dominique VENNER***

TERRORISME/ HISTOIRE/ ANARCHISME/ NIHILISME/ SARAJEVO/ LENINE/ IRA/  
CROATIE/ GUERRE MONDIALE 2/ DECOLONISATION/ ALGERIE/ BRIGADES ROUGES/  
CONFLIT ISRAELO-PALESTINIEN/ IRAN/ BEN LADEN/ CHRONOLOGIE

Livre; 2-855704-749-5 ; 161p.

FRA PYGMALION 02/2002

Cote IHEDN M 2763

Cette histoire reprend quelques exemples-type illustrant la violence politique. Elle commence avec l'assassinat d'Alexandre II en 1881, bien que la terreur ait déjà été revendiquée comme système dès la Révolution française.

On voit ici comment naissent les révoltes, d'où viennent les acteurs, comment ils justifient la terreur, quelles complicités leur profitent, quelles angoisses les habitent. On mesure également leurs limites, leurs victoires, leurs échecs. On découvre qu'enfant de notre époque, le terrorisme en est la figure monstrueuse mais parfois désirée, car la frontière est souvent floue qui sépare le terrorisme de la résistance à l'oppression et aux humiliations.

## **LIVRE**

### ***Histoire du terrorisme de l'Antiquité à Al Qaida***

***Sous la direction de Gérard Chaliand et Arnaud Blin***

TERRORISME, HISTOIRE

Livre; 2-227-47296; 668p.

FRA BAYARD 2004

Cote IHEDN M 3067

## **LIVRE**

### ***Encyclopédie du terrorisme international.***

**VAREILLES Thierry**

TERRORISME/ DEFINITION/ ORGANISATION/ ATTENTAT/ MOUVEMENT TERRORISTE/  
HISTOIRE/ENCYCLOPEDIE

Livre; 2-7475-1301-7; 549p.

FRA L'HARMATTAN Collection CULTURE DU RENSEIGNEMENT 10/2001

Cote IHEDN M 2454

Dans ce recueil sur le terrorisme international, le lecteur trouvera des informations sur des organisations, mouvements, groupes, sectes liés au terrorisme ou sur des mouvements ou groupes rebelles de guérilla qui utilisent les mêmes moyens que le terrorisme (bombes, enlèvements, assassinats, prises d'otages, etc.), leurs dates de création, leurs sigles, les leaders, dirigeants ou commandants de groupes ainsi que les tendances ou mouvances et les liens pouvant exister entre certains. Le terme de mouvement qui est utilisé tout au long de cet ouvrage est un terme générique pour spécifier à chaque fois l'ensemble des organisations, mouvements, groupes et sectes.

Un certain nombre d'attentats sont relatés.

En ce qui concerne les groupes spéciaux tels que les anti-avortements et les antispécistes, une différence a été faite entre les "vrais" groupes terroristes (ceux qui sont passés à l'acte violent : attentats à la bombe, incendies criminels ou assassinats de personnalités diverses, avocats, médecins, etc.), qui figurent dans le tableau Mouvements terroristes, et les

autres, plus pacifiques, qui apparaissent dans le tableau des Groupes spéciaux. En ce qui concerne les groupes étrangers, le lecteur les trouvera sous leur nom d'origine (leur traduction française, lorsqu'elle est possible est reprise en italique). D'autres mouvements, non terroristes ceux-là, ont été inscrits uniquement parce qu'ils sont ou ont été les vitrines ou ailes politiques de groupes terroristes.

## **LIVRE**

### ***Le mythe Al-Qaida. Le terrorisme symptôme d'une société malade***

**COOLSAET Rik**

TERRORISME, HISTOIRE, INTEGRISME ISLAMIQUE, COMPARAISON, SPECIFICITE,  
MENACE, CAUSE ORIGINE

Livre 2-87402-064-8 163p.

FRA EDITIONS MOLS 2004 Collection AUTRES REGARDS

Cote IHEDN M 3068

Ce livre nous montre, à partir de deux exemples précis et largement documentés, la vague de terrorisme anarchiste de la fin du XIXe siècle et la vague de terrorisme panfasciste des années 1930, combien le phénomène de notre époque n'est pas nouveau. Les deux exemples sont frappants : on y reconnaît les mêmes actes criminels, le caractère transfrontalier de la menace, des réactions identiques allant des réticences des nations aux premières législations internationales qui sont l'esquisse de notre "communauté internationale".

On y retrouve aussi les mêmes sources du terrorisme, dans des groupes importants qui sont marginalisés et, ainsi, poussés à des actions violentes.

Là aussi, le passé nous est une précieuse référence, en éclairant le présent hors des passions et des conclusions hâtives.

**LIVRE**

*Terrorisme violence, réponses aux questions que tout le monde se pose*

**RAUFER, Xavier**

TERRORISME/HISTOIRE/VIOLENCE/URSS/CUBA/OLP/LIBYE/FRANCE/  
MENACE/LUTTE ANTITERRORISME

Livre; 2-86-804027-6; 204p.

FRA EDITIONS CARRERE 12/1984

Cote IHEDN M-1132

**LIVRE**

*Urban terrorism, theory, practice and response*

**BURTON, Antony**

TERRORISME/THEORIE/HISTOIRE/GUERRE REVOLUTIONNAIRE/VILLE/  
ORGANISATION/URBANISATION/GRANDE-BRETAGNE/IRLANDE NORD/LUTTE  
ANTITERRORISME/BIBLIOGRAPHIE/INDEX

Livre; 0-85052-185-8; 259p.

ENG Editions LEO COOPER 1975

Cote IHEDN M-799

## **LIVRE**

### ***Terrorisme - L'histoire de sa mondialisation.***

**CETTINA Nathalie**

TERRORISME/ HISTOIRE/ MONDIALISATION/ EVOLUTION/ VIOLENCE/ ETAT/  
GUERILLA/ LUTTE ANTI TERRORISME/ BILAN/ PERSPECTIVE

Livre; -2-7475-1084-0; 1352p.

FRA L'HARMATTAN 06/2001

Cote IHEDN M 2624

La vision classique d'un terrorisme produit par un petit noyau d'individus à l'intérieur de leur Etat, et contre ses structures, est en perte de vitesse. C'est par une stratégie extra-territoriale que des organisations transnationales recherchent la frappe la plus spectaculaire de l'opinion publique internationale. Au fil du XXe siècle, la délocalisation du conflit devient la force de la bataille terroriste, inscrite dans un courant de mondialisation des échanges et d'extension des communications. Alors que le terrorisme aurait pu se percevoir comme une menace, fruit de la guerre froide et instrument de celle-ci, sa persistance dans le nouvel ordre mondial, le fait apparaître comme un instrument détaché de sa motivation politique initiale, alimenté par des sources philosophiques ou idéalistes. Le terrorisme devient une violence banalisée, parfois individuelle, nourrie de l'état de la société dans laquelle elle se développe. En cela, il se mondialise et se révèle incontrôlable.

Ce livre retrace le chemin parcouru par une technique d'action violente qui, des comitadjis macédoniens aux patriotes américains, des commandos de Septembre noir aux gamins islamisés des banlieues occidentales, des rebelles de la Jungle aux gourous apocalyptiques, se veut internationale, multiforme, ramifiée et permanente.

## **LIVRE**

### ***Les guerres nouvelles***

**MUNKLER Herfried**

GUERRES, CONFLITS, POLEMOLOGIE, TERRORISME, EVOLUTION, POST GUERRE  
FROIDE, ANALYSE, CARACTERISTIQUES

Livre – 2-914833-10-5 ; 255p.

FRA - ALVIK Editions 2003

Cote IHEDN M 2983

Herfried Münkler, célèbre politologue allemand, propose dans un essai clair et brillant, une étude systématique des nouvelles formes de guerre.

Le modèle qui voulait qu'il y ait entre États une déclaration de guerre officielle, une bataille décisive et des accords de paix négociés, semble appartenir au passé. Les guerres civiles et transfrontalières font rage. Les seigneurs de guerre, les terroristes et les soldats livrés à eux-mêmes sont devenus les acteurs dominants. Les civils sont pris pour cibles et servent souvent d'otages aux belligérants. Un "nettoyage" ethnique s'effectue régulièrement par le viol et l'assassinat. Les médias sont instrumentalisés.

L'économie de guerre permet aux conflits de s'inscrire dans la durée : les enfants-soldats préfèrent se servir d'une arme que survivre en mendiant, la population vit de contrebande, le crime organisé prend le pouvoir, l'aide humanitaire est détournée.

Münkler enrichit le débat en établissant des comparaisons dans l'Histoire, notamment avec la Guerre de Trente Ans, et en mettant en perspective les réflexions de penseurs contemporains comme Chomsky ou Habermas.

## **LIVRE**

*Le fil rouge - Histoire secrète du terrorisme international*

**SABLIER, Edouard**

TERRORISME/ HISTOIRE /EXEMPLES/ REVOLUTION POLITIQUE/ SYSTEME  
INTERNATIONAL

livre; 2-259-01002-4; 308p.

FRA PLON 1983

Cote IHEDN M-1077

## **LIVRE**

### **VOIR AUSSI**

#### ***Histoire de la violence.***

**CHESNAIS Jean-Claude**

VIOLENCE/ DEFINITION/ HISTOIRE/ SOCIETE/ CRIMINALITE/

Livre; 2-01-008811-5; 497p.

FRA Robert LAFONT 10/1996

Cote IHEDN P 703

Dans la deuxième partie, consacrée à la violence collective, voir les chapitre sur « les terrorismes occidentaux », p.333 à 346 et sur « le terrorisme soviétique » p.347 à 368

#### ***Encyclopédie des terrorismes et violences politiques.***

**BAUD Jacques**

TERRORISME/ ENCYCLOPEDIE/

Livre; 2-7025-1135-X ; 754

FRA LAVAUZELLE 11/2003 Collection RENSEIGNEMENT/GUERRE SECRETE

Cote IHEDN M 2675 (2)

Cette nouvelle édition présente l'inventaire de tous les mouvements terroristes et extrémistes contemporains, leur histoire, leurs dirigeants, leurs armes et moyens d'action, leurs structures et leurs stratégies ainsi que leurs fondements (politiques, idéologiques, religieux...).

Les différentes formes de terrorisme sont expliquées et comparées. Il n'existe pas "un" mais bien "des" terrorismes.

## **RAPPORT**

### ***Stratégie du terrorisme.***

STRATEGIE/ TERRORISME/

*Etude*; IHEDN Comité 5; 152ème Session régionale; 02/01/2003; FRA;

Cote IHEDN Archive 9

## **ETUDE**

### ***La lutte contre les terrorismes, domaine de coopération au sein et entre les organisations sécuritaires en Europe***

**MATHIEU R.**

in SECURITE ET STRATEGIE, n°89, mai 2005; 146p.; BEL

Cote IHEDN GF

Voir spécialement le chapitre 1 : « Le terrorisme, un concept aux interprétations multiples et en constante mutation » p.13 à 37.

Ce dossier est édité par le Centre d'Etudes de Défense de l'Institut Royal Supérieur de Défense à Bruxelles.

## ARTICLES

### *Histoire et définitions du terrorisme- l'approche polémologique*

**BOUTHOU G.**

TERRORISME/ FORME/ CONCEPT/EFFET/ PSYCHOLOGIE TERRORISTE

in ETUDES POLEMOLOGIQUES n°8, 1973

extraits repris dans PROBLEMES POLITIQUES ET SOCIAUX n°671, 10/01/1992, p.3 à 7 FRA

Cote IHEDN PF

### *Mondialisation et terrorisme.*

**PASCALLON Pierre**

MONDIALISATION/ TERRORISME/ HYPERTERRORISME/

in REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE N°1023 – 03/2003 - p.36 à 41 - FRA

Cote IHEDN PF

Quels sont les liens entre ces deux réalités que l'histoire récente conjugue avec violence ?

### *Violence et économie - Les limites de la théorie dominante.*

**LAHILLE Eric**

THEORIE ECONOMIQUE/ GUERRE/ VIOLENCE DE MASSE/ TERRORISME/  
BIBLIOGRAPHIE/

Périodique LE DEBAT STRATEGIQUE; n°76; 9/2004; 2p.; FRA

La théorie économique appliquée aux liens entre économie et guerre. Le cas particulier du terrorisme fait apparaître les limites de la pensée économique dominante.

Cote IHEDN GF

### *Self-sacrifice terrorism (the suicide bomber) : global threat or tactical weapon ?*

**HATCHER David R.A.**

TERRORISME, ATTAQUES SUICIDES, HISTOIRE, DEFINITION, CARACTERISTIQUES,  
ORGANISATION, GROUPES, CAUSE ORIGINE, MOTIVATIONS, PSYCHOLOGIE, ENJEUX,  
EFFICACITE, DOCTRINE, METHODES, TACTIQUE, ARME, OPERATION, AL QAIDA

Cote IHEDN PF

Annuaire SEAFORD HOUSE PAPERS; 2004; p.74-89; ENG;

Tour d'horizon des objectifs et des pratiques du terrorisme-suicide. Y a-t-il une différence qualitative entre ce dernier et le terrorisme en général ?

## ***Les racines de l'islamisme***

### ***Auteurs multiples***

INTEGRISME ISLAMIQUE, ISLAM, HISTOIRE, EVOLUTION, POUVOIR POLITIQUE, INFLUENCE, POPULATION FEMININE

Périodique L'HISTOIRE n°281 – 11/2003 p.33 à 59 - FRA

Cote IHEDN GF

L'islamisme émerge dans les années 1970. Avec une volonté : établir un Etat islamique. De la révolution iranienne aux réseaux d'Al-Qaïda, analyse d'une menace protéiforme, aujourd'hui synonyme de terrorisme international.

- La fusion harmonieuse du religieux et du politique a-t-elle jamais existé dans le monde musulman ? C'est ce que voudraient faire croire les islamistes, au mépris de la réalité historique.

- Au XXe siècle, en pays d'islam, de l'Afghanistan à la Tunisie, les Etats ont favorisé le dévoilement des femmes en même temps que leur scolarisation. Les choses changent dans les années 1970. Mais pourquoi est-ce sur la condition des femmes que les islamistes se montrent le plus intraitables ?

- Pourquoi les islamistes ont-ils fait de l'Occident leur principal ennemi ?- Les trois âges de la révolution islamiste par Olivier Roy

(encadrés : que veulent les Frères musulmans ; chronologie ; la charia et la femme adultère ; Al-Qaïda existe-t-elle ? ; "Dieu a dit")

- Religion et politique, de Mahomet à Ben Laden par Gabriel Martinez-Gros

(encadrés : à l'origine, le calife ; lexicque ; le jihad : religion ou politique ? les wahabites ; l'islamisme est-il moderne ? La preuve par la démographie ;

- L'islamiste, la femme, le voile et le Coran - Entretien avec Lucette Valensi

(encadrés : ce que dit le Coran ; une loi sur le voile ?)

- La haine de l'Occident par Bernard Lewis

- Bibliographie

## ***Juifs, chrétiens, musulmans : terroristes au nom de Dieu.***

### ***Auteurs multiples***

TERRORISME/ ISLAMISME/ BEN LADEN/ NATIONALISME/ RELIGION/ HISTOIRE/ GUERRE RELIGION/ MINORITE NATIONALE

in L'HISTOIRE n°259 -11/2001 – p.75 à 83 - FRA

Cote IHEDN GF

Ce dossier tente à travers plusieurs exemples de définir le terrorisme et d'expliquer son évolution. Il montre dans un premier temps que ce phénomène n'est pas récent, que l'Antiquité avait déjà ses mouvements terroristes. Qu'à l'origine de l'Islam et durant toute son histoire, un terrorisme chiite d'abord puis sunnite s'est développé, faisant apparaître le concept de "martyr".

Les Chrétiens ont eux aussi été tenté par cette voie, en particulier lors des guerres de religions mais le terrorisme ne répond pas seulement à des considérations religieuses, il peut être motivé par des idéologies (anarchisme) ou par des revendications minoritaires ou nationalistes (ETA, IRA.). Les régimes démocratiques sont particulièrement fragilisés par des phénomènes puisqu'ils ont fondés sur le respect des libertés individuelles.

Face à eux le terrorisme islamiste utilise les ressources créés par les Etats de droit pour lutter contre la culture occidentale. L'article fait le point sur les deux grandes familles islamistes (salafistes et frères musulmans) qui, organisées en une multitude de réseaux, travaillent pourtant ensemble, selon les mêmes méthodes et avec les mêmes financements.

### ***Terrorisme et médiatisme***

in DE DEFENSA ET EUROSTRATEGIE, n°17, 25/05/1998 p.16 à 19

TERRORISME, ANALYSE, CONCEPT, ETHIQUE, IMPLICATION, MEDIA  
INTELLIGENTSIA, PERCEPTION

Cote IHEDN GF

Aujourd'hui, le terrorisme est perçu comme une menace globale contre le mode de vie et la politique occidentales, en d'autres mots comme une menace contre la civilisation. Cette appréciation n'a pas toujours existé. Elle est même très récente, et l'histoire suggère une toute autre interprétation du phénomène du terrorisme. Notre condamnation absolue du terrorisme en dit moins sur le terrorisme que sur notre époque.

La question du terrorisme - sa problématique par conséquent - est de substance historique, en fonction des causes qui le déterminent et des buts qu'il poursuit, s'il est envisagé du point de vue moral, alors c'est toute la violence politique et militaire qui doit l'être également, et le terrorisme perd son aspect spécifique. Envisager le problème selon les normes qu'impose aujourd'hui la dictature du médiatisme qui impliquent la condamnation sans appel précipite dans les contradictions les plus insupportables, car comment échapperaient à cette condamnation nombre d'activités qui sont indiscutablement (techniquement) du terrorisme et que nos conceptions même justifient; comment échapperaient à cette proposition les diverses résistances pendant la Deuxième Guerre, l'activité des Juifs en Palestine avant la fondation d'Israël, l'activité des partisans ukrainiens contre les bolchéviques en 1918-19, l'activité des combattants de "la libération algérienne" pendant la bataille d'Alger et ainsi de suite ?

La conclusion de cette analyse porterait donc beaucoup plus sur les travers de notre époque que sur ceux du terrorisme. Elle n'implique pas qu'il ne faille pas condamner tel ou tel terrorisme; mais en le faisant, on doit être conscient qu'il s'agit d'un engagement historique qui conduit à condamner également une cause (celle que défendent les terroristes), et à soutenir par conséquent les raisons, également historiques, qui ont amené ce terrorisme. Elle n'implique pas non plus qu'il ne faille pas lutter avec la plus grande résolution contre le terrorisme; mais en le faisant, on peut être également conscient que ce terrorisme qu'on combat n'est pas réduit à la seule violence qu'il manifeste, qu'il y a une cause derrière et des raisons historiques à son développement, et qu'on peut travailler à en réduire les conséquences injustes tout en luttant contre lui.

Ce que révèle aujourd'hui l'attitude morale de condamnation absolue du terrorisme, c'est bien moins le soi-disant danger que ferait courir celui-ci à notre civilisation, que le caractère dévastateur du processus médiatico-moral qui nous pousse à de telles extrémités. Face au terrorisme, dans sa représentation médiatique et dans le procès jugé d'avance qu'on monte continuellement contre lui, ce qui apparaît est un autre terrorisme bien plus redoutable, le "terrorisme moral" qui a remplacé le "terrorisme intellectuel" des années de Guerre froide, lorsque la vulgate marxiste ou inspirée du marxisme dominait les cercles de pensée occidentaux (essentiellement en Europe). Ce terrorisme-là pose encore bien plus lourdement sur nos esprits en interdisant toute libre critique des faits historiques du monde.

### ***Approche des formes de terrorisme touchant l'Etat français***

**PLENEL E. /HERMANT D./BIGOT D./APTER D./ WIEVIORKA M.**

FRANCE/ TERRORISME/ VIOLENCE/ HISTOIRE/ CONCEPT/ REVOLUTION POLITIQUE

Périodique ETUDES POLEMologiques n°37; 1986; 218p. FRA

Cote IHEDN PF

Analyse statistique du terrorisme en France

Terrorisme à vocation nationale et indépendantiste

Terrorisme transnational, d'organisation écran et d'organisation secrète

Insertion de la violence politique dans la société.

# Plan documentaire

## I\Le terrorisme

### A\La menace terroriste

#### 1. Définitions du terrorisme

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=1381&IssueID=138&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=138>

- Article, "A Brief History of Terrorism", July 2003

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=1729&IssueID=138&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=138>

- Article, " Terrorisme: les problèmes de définition", août 2003

[http://www.cdi.org/program/document.cfm?documentid=2381&programID=39&from\\_page=../friendlyversion/printversion.cfm](http://www.cdi.org/program/document.cfm?documentid=2381&programID=39&from_page=../friendlyversion/printversion.cfm)

- Article, "[Explaining Religious Terrorism Part 1: The Axis of Good and Evil](#)", May 2004

[http://www.cdi.org/program/document.cfm?documentid=2384&programID=39&from\\_page=../friendlyversion/printversion.cfm](http://www.cdi.org/program/document.cfm?documentid=2384&programID=39&from_page=../friendlyversion/printversion.cfm)

- Article, "Explaining Religious Terrorism Part 2: Politics, Religion, and the Suspension of the Ethical", August 2004

[http://www.c2sd.sga.defense.gouv.fr/html/recherche/FTP/Marret\\_terrorisme\\_strategies\\_communication\\_juillet2003.pdf](http://www.c2sd.sga.defense.gouv.fr/html/recherche/FTP/Marret_terrorisme_strategies_communication_juillet2003.pdf)

- Livre, "Terrorisme: Les stratégies de communication", juillet 2003

[http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/recherches\\_doc/html/rechdoc12.php](http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/recherches_doc/html/rechdoc12.php)

- Livre, "Le terrorisme non-conventionnel", janvier 2000

[http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/archives/perspec\\_strat/41/41-3.php](http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/archives/perspec_strat/41/41-3.php)

- Article, "A quoi sert le terrorisme"

[http://www.ifri.org/files/Securite\\_defense/Tucker.pdf](http://www.ifri.org/files/Securite_defense/Tucker.pdf)

- Article, "Bioterrorisme: Comment évaluer la menace et réduire les risques?", printemps 2002

#### 2. Les réseaux

<http://www.brookings.edu/fp/saban/analysis/khamidov20030701.htm>

- Article, "Countering the Call: The U.S., Hizb-ut-Tahrir, and Religious Extremism in Central Asia", July 2003

[http://www.cdi.org/program/document.cfm?DocumentID=384&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=D.DateLastUpdated&ProgramID=39&from\\_page=index.cfm](http://www.cdi.org/program/document.cfm?DocumentID=384&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=D.DateLastUpdated&ProgramID=39&from_page=index.cfm)

- Current List of Foreign Terrorist Organizations and Other Terrorist Organizations (as designated by the U.S. State Department), November 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=1201&IssueID=56&StartRow=31&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=56>

- Background Document, 'Al-Qaida (The Base)', December 2002

[http://www.cdi.org/program/document.cfm?DocumentID=2679&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=D.DateLastUpdated&ProgramID=39&from\\_page=index.cfm](http://www.cdi.org/program/document.cfm?DocumentID=2679&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=D.DateLastUpdated&ProgramID=39&from_page=index.cfm)

- Background Document, "In the Spotlight: The Islamic Army of Aden (IAA)", November 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=2606&IssueID=56&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=56>

- Background Document, "In the Spotlight: The Lord's Resistance Army (LRA)", October 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=2535&IssueID=56&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=56>

- Background Document, "In the Spotlight: The Great East Islamic Raiders Front (IBDA-C)", October 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=2488&IssueID=56&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=56>

- Background Document, "In the Spotlight: Cambodian Freedom Fighters (CFF)", October 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=2441&IssueID=56&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=56>

- Background Document, "In the Spotlight: Hamas", September 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=2397&IssueID=56&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=56>

- Background Document, "In the Spotlight: Communist Party of Nepal-Maoists (CPN-M)", September 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=2374&IssueID=56&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=56>

- Background Document, "In the Spotlight: Harkat ul-Jihad-I-Islami (HuJI)", August 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=2363&IssueID=56&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=56>

- Background Document, "In the Spotlight: Hizb-ul-Mujahideen (HM)", August 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=2308&IssueID=56&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=56>

- Background Document, "In the Spotlight: Sipah-I-Sahaba Pakistan (SSP)", July 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=2227&IssueID=56&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=56>

- Background Document, "In the Spotlight: Moroccan Combatant Group (GICM)", May 2004

*Plus de groupements terroristes:*

- <http://www.cdi.org/program/issue/index.cfm?StartRow=11&ListRows=10&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=56>

### 3. Les moyens

- Economiques et financiers
- NTIC

<http://www.cdi.org/PDFs/TraffickingSmuggling.pdf>

- Article, "Nuclear Trafficking Routes: Dangerous Trends in Southern Asia", November 2004

[http://www.stratisc.org/strat/strat\\_058\\_MARGERIDE.html](http://www.stratisc.org/strat/strat_058_MARGERIDE.html)

- Article, "Produits toxiques et biologiques: Armes de terrorisme"

- Militaires

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=844&IssueID=57&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=57>

- Article, "Post Sept. 11 Arms Sales and Military Aid Demonstrate Dangerous Trend", January 2003

#### 4. Les tactiques

<http://www.frstrategie.org/barrePortail/terrorisme/assassinat.doc>

- Article, "Un exemple de pratiques terroristes : Les assassinats individuels et collectifs", juillet 2002

<http://www.frstrategie.org/barrePortail/terrorisme/Transnational.doc>

- Speech, " Transnational jihadism and weapons of mass destruction"

## B\Les différentes perceptions de la menace

### 1. Point de vue des Etats-Unis

<http://www.brookings.edu/views/articles/fellows/rosenthal20041006.htm>

- Article, "A Confusing Target for the United States", October 2004

<http://www.brookings.edu/views/testimony/hillf/20030723.htm>

- Article, "Central Asia: Terrorism, Religious Extremism, and Regional Stability", July 2003

<http://www.brookings.edu/press/review/winter2003/simon.htm>

- Article, "The New Terrorism: Securing the Nation Against a Messianic Foe", Winter 2003

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=401&IssueID=59&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=59>

- Article, "A Nuclear 9/11: Imminent or Inflated Threat?" January 2003

[http://www.aei.org/news/newsID.21556/news\\_detail.asp](http://www.aei.org/news/newsID.21556/news_detail.asp)

- Article, "War on terror is on track", November 04
- Article, "La lutte contre le terrorisme continue dans la bonne direction", novembre 2004

[http://www.aei.org/news/newsID.21443/news\\_detail.asp](http://www.aei.org/news/newsID.21443/news_detail.asp)

- Article, "Making Choices", October 2004

- Article, "Faisant des choix", octobre 2004

<http://www.brookings.edu/views/articles/byman/20031101.htm>

- Article, "Should Hezbollah Be Next?", November 2003

## 2. Point de vue de l'Union Européenne

[http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/archives/colloques\\_manif/programme\\_conf20030130/programme\\_conf20030130-8.doc](http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/archives/colloques_manif/programme_conf20030130/programme_conf20030130-8.doc)

- « Les menaces non-militaires d'ordre stratégique »

<http://www.ceim.uqam.ca/textes/ArticleOTAN2002.pdf>

- A menace globale, alliance globale À menace asymétrique, multiplicité d'alliances *ad hoc*

<http://www.911investigations.net/IMG/pdf/doc-458.pdf>

- Rapport UEO, octobre 2001 « La sécurité de l'Europe face au terrorisme international »

<http://www.ptb.be/scripts/article.phtml?section=A1AAAABJAA&obid=23342>

- Article : **L'Europe est incapable de répondre efficacement au terrorisme**

[http://ue.eu.int/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressdata/FR/articles/82590.pdf](http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/FR/articles/82590.pdf)

- Article par J. SOLANA: Quelle stratégie l'Union doit-elle adopter pour éviter les attentats ? Le terrorisme, l'Europe et le renseignement. Novembre 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=2180&IssueID=57&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=57>

- Article, " Terrorism, Revisited", April 2004

## ***II\La réponse des Etats-Unis***

### **A\Les initiatives nationales**

#### 1. Les lois anti-terrorisme

##### a. Legislation

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=1391&IssueID=131&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=131>

- "2001 Emergency Supplemental Appropriations Act for Recovery from and Response to Terrorist Attacks on the United States (H.R. 2888)", September 2001

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=1392&IssueID=131&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=131>

- "Authorization for Use of Military Force (S.J. Res. 23)", September 2001

#### b. question des droits civils/ critiques

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-443es.html>

- Article, "Breaking the Vicious Cycle. Preserving our Liberties While Fighting Terrorism", June 2002

<http://www.cato.org/pubs/briefs/bp-069es.html>

- Article, "Watching you. Systematic Federal Surveillance of Ordinary Americans", October 2001

<http://www.cato.org/research/articles/moller-040708.html>

- Article, "The End of the 'Right to Remain Silent'", July 2004

<http://www.cato.org/research/articles/lynch-040625.html>

- Article, "Cooperate, or Else!" June 2004

<http://www.cato.org/research/articles/lynch-040423.html>

- Article, "Hamdi and Habeas Corpus", April 2004

<http://www.cato.org/research/articles/lynch-040322.html>

- Article, "Is It Becoming a Crime to Keep Quiet? Court will decide", March 2004

*More Internet sites:*

<http://www.cato.org/current/terrorism/terror-civilliberties.html>

<http://www.cato.org/dailys/05-09-02.html>

- Article, "9/11 and the Struggle for Liberty", May 2002

## **2. Les politiques mises en place**

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=1654&IssueID=45&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=45>

- Presidential Orders and Documents Regarding Foreign Intelligence and Terrorism

## *The 9/11 Commission Report*

<http://www.9-11commission.gov/report/index.htm>

- The 9/11 Commission report
  - Public Statement by the Chair and Vice Chair Regarding the Report
  - Executive Summary
  - Complete 9/11 Commission Report
  - Report by Section

## *Afghanistan*

<http://www.cdi.org/program/issue/index.cfm?ProgramID=39&issueid=48>

- Action Updates, "Operation Enduring Freedom", July 2004 - November 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=2360&IssueID=48&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=48>

- Article, "Afghanistan, al Qaeda and the Taliban", August 2004

## *Iraq*

<http://www.whitehouse.gov/news/releases/2004/05/20040524-10.html>

- Speech, "President Outlines Steps to Help Iraq Achieve Democracy and Freedom. Remarks by the President on Iraq and the War on Terror", May 2004

## *Army*

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=1393&IssueID=131&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=131>

- Article, "The Impact of Sept. 11 on U.S. Military Spending", September 2001

## *Intelligence*

<http://www.brookings.edu/views/testimony/thompson/20031208.htm>

- Article, "Intelligence Collection and Information Sharing within the United States", December 2003

## *Trade*

## *Middle East- Democratisation*

### *Finance Measures*

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=373&IssueID=45&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=45>

- Fact Sheet, "Anti-Terrorist Finance Measures", October 2002

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=372&IssueID=45&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=45>

- Article, "CDI Primer: Anti-Terrorist Finances", October 2002

### **3. Homeland Defense**

[http://www.aei.org/publications/pubID.21483/pub\\_detail.asp](http://www.aei.org/publications/pubID.21483/pub_detail.asp)

- Article, "What does Homeland Security Spending Buy?", October 2004
- Article, "Quelles conséquences a eu l'augmentation du budget pour homeland défense," octobre 2004

[http://www.aei.org/publications/pubID.21484/pub\\_detail.asp](http://www.aei.org/publications/pubID.21484/pub_detail.asp)

- Article, "Homeland Defense and the US Military", November 04
- Article, "Homeland défense et le militaire américain", novembre 2004

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-503es.html>

- Article, "Deployed in the USA: The creeping Militarization of the Home Front", December 2003

<http://www.cato.org/pubs/briefs/bp-085es.html>

- Article, " Smallpox and Bioterrorism. Why the Plan to Protect the Nation Is Stalled and What to Do" September 2003

<http://www.cato.org/pubs/fpbriefs/fpb-070es.html>

- Article, " The New Homeland Security Apparatus Impeding the Fight against Agile Terrorists", June 2002

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-434es.html>

- Article, " Responding to the Threat of Smallpox Bioterrorism: An Ounce of Prevention Is Best Approach", April 2002

<http://www.cato.org/research/articles/preble-030917a.html>

- Article, "Homeland Security: 'Welfare, Not Warfare'", September 2003

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=1681&IssueID=59&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=59>

- Article, "Homeland Security Requirements and the Future Shape of the Army National Guard", September 2003

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=650&IssueID=59&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=59>

- Article, "CDI Fact Sheet: The Sky Marshal Program", February 2003

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=334&IssueID=59&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=59>

- Article, "Port and Maritime Security in the United States: Reactions to an Evolving Threat", January 2003

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=346&IssueID=59&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=59>

- Article, "Agreement Reached on Creation of Homeland Security Department", November 2002

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=345&IssueID=59&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=59>

- Article, "The Homeland Security Reorganization Plan", December 2002

#### **4. Foreign Policy Principles – Commentaries**

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-496es.html>

- Article, "Bush's National Security Strategy is a Misnomer", October 2003

<http://www.cato.org/research/articles/carpenter-021001.html>

- Article, "Fixing Foreign Policy: How the U.S. should wage the war on terror", October 2002

<http://www.brookings.edu/views/articles/fellows/singer20040701.htm>

- Article, "The War on Terrorism: The Big Picture", Summer 2004

<http://www.brookings.edu/views/articles/gordon/20040304.htm>

- Article, "American Choices in the 'War on Terror'", Spring 2004

<http://www.cato.org/pubs/fpbriefs/fpb-069es.html>

- Article, "Robust Response to 9/11 is Needed But Poking the Hornet's Nest is Ill-Advised", December 2001

<http://www.brookings.edu/views/op-ed/ohanlon/20041005.htm>

- Article, "Force Alone Will Not Curb the Terror Threat", October 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=1238&IssueID=45&StartRow=21&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=45>

- Article, "U.S. Counter-Terrorism Strategy Depends on Clear Goals", October 2001

### *The 9/11 Commission Report*

<http://www.brookings.edu/views/op-ed/fellows/khan20040827.htm>

- Article, "9/11 Commission Report Generally Fair and Balanced", August 2004

<http://www.brookings.edu/views/testimony/20040811thompson.htm>

- Article, "9-11 Commission Findings: Sufficiency of Time, Attention, and Legal Authority", August 2004

<http://www.brookings.edu/views/op-ed/ohanlon/20040805.htm>

- Article, "The 9/11 Commission Report: Limits of Hasty Reform", August 2004

<http://www.brookings.edu/views/testimony/ohanlon/20040804.htm>

- Testimony, "The 9/11 Commission Report: Limitations of Imagination", August 2004

### *Iraq*

<http://www.cato.org/dailys/12-13-01.html>

- Article, "US Should Refrain from Attacking Iraq", December 2001

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-526es.html>

- Article, "Iraq's Odious Debts", September 2004

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-502es.html>

- Article, "Iraq: The Wrong War", December 2003

<http://www.cato.org/research/articles/niskanen-030820.html>

- Article, " War on Terror Does Not Require a War Machine", August 2003

<http://www.brookings.edu/views/articles/gordon/20040309.htm>

- Article, "One year on: Lessons from Iraq", March 2004

<http://www.brookings.edu/views/interviews/ohanlon/20040319.htm>

- Interview, "Confusion Between War on Terror and Iraq War", March 2004

<http://www.brookings.edu/views/op-ed/ohanlon/20040118b.htm>

- Article, "Has U.S. War in Iraq Slowed War on Terror?" January 2004

### *Army*

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-430es.html>

- Article, "Fighting the War against Terrorism: Elite Forces, Yes; Conscripts, No", April 2002

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=1237&IssueID=45&StartRow=21&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=45>

- Article, "Reshaping the Military for Asymmetric Warfare", October 2001

### *Intelligence*

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-439es.html>

- Article, " Building Leverage in the Long War: Ensuring Intelligence Community Creativity in the Fight against Terrorism", May 2002

<http://www.brookings.edu/dybdocroot/comm/events/20040923.pdf>

- Transcript, "Intelligence Reform in the Wake of the 9/11 Commission Report", September 2004

### *Trade*

<http://www.cato.org/research/articles/fitzgerald-030211.html>

- Article, "Trade Brings Security", February 2003

<http://www.cato.org/research/articles/preble-031020.html>

- Article, " Free Trade a Potent Weapon Against Terror", October 2003

<http://www.cato.org/research/articles/griswold-030730.html>

- Article, " Free Trade Tills the Soil of Democracy", July 2003

### *Diplomatie – Export of Democracy*

<http://www.cato.org/research/articles/kober-030325.html>

- Article, "Reshaping the Map of the Middle East", March 2003

<http://www.brookings.edu/views/articles/fellows/khan20031001.htm>

- Article, "Prospects for Muslim Democracy: The Role of U.S. Policy", Fall 2003

<http://www.brookings.edu/comm/events/20030903.htm>

- Transcript, "The Road Map and the Reconstruction of Iraq: Where Does the United States Go from Here?" September 2003
- 

## *Nation Building*

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-429es.html>

- Article, "Old Folly in a New Disguise. Nation Building to Combat Terrorism", March 2002

<http://www.cato.org/pubs/fpbriefs/fpb-081es.html>

- Article, "At a Crossroads in Afghanistan: Should the United States Be Engaged in Nation Building?" September 2003

## B\Les coopérations

1. Entre les différents départements

<http://www.brookings.edu/comm/events/20040708.htm>

- Transcript, "Executive Power and Due Process: Supreme Court Rules on "Enemy Combatants", July 2004

<http://www.cdi.org/news/law/gtmo-sct-decision.cfm>

- Article, "Law Watch – Detainees; Supreme Court Guantanamo Decision"

## 2. Coopération et aide avec les pays tiers

### *Arabie Saoudite*

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-428es.html>

- Article, "Befriending Saudi Princes. A High Price for a Dubious Alliance," March 2002

### *Germany*

<http://www.cato.org/research/articles/bandow-021014.html>

- Article, "Arrogant Americans vs. Irresponsible Germans: Why Europe needs to show some backbone", October 2002

### *Georgia*

[http://www.cdi.org/program/document.cfm?DocumentID=2701&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=D.DateLastUpdated&ProgramID=39&from\\_page=index.cfm](http://www.cdi.org/program/document.cfm?DocumentID=2701&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=D.DateLastUpdated&ProgramID=39&from_page=index.cfm)

- Background Article, "Georgia", November 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=382&IssueID=45&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=45>

- Article, "Georgia: Fighting Terrorism in Another Failed State", January 2003

### *Indonesia*

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=257&IssueID=45&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=45>

- Article, "America and Indonesia: Good Friends or Bad Company?", September 2002

### *Pakistan*

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-472es.html>

- Article, "Extremist, Nuclear Pakistan: An Emerging Threat?" March 2003

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-436es.html>

- Article, "Pakistan in America's War against Terrorism: Strategic Ally or Unreliable Client?" May 2002

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=2593&IssueID=45&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=45>

- Article, "Pakistan's Education System: Fighting Terrorists or Drafting Recruits?" October 2004

### *Philippines:*

<http://www.brookings.edu/views/testimony/dalpino/20030610.htm>

- Article, "Separatism and Terrorism in the Philippines: Distinctions and Options for U.S. Policy", June 2003

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=378&IssueID=45&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=45>

- Article, "The U.S. Deployment in the Philippines: Expand the Mission", June 2002

### *Russie*

<http://www.brookings.edu/views/op-ed/hillf/20040910.htm>

- Article, "Stop Blaming Putin and Start Helping Him", September 2004

<http://www.cdi.org/program/issue/document.cfm?DocumentID=318&IssueID=57&StartRow=1&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=57>

- Article, "Chechnya: Russia's Experience with Asymmetrical Warfare", November 2002

### *Syria*

<http://www.cato.org/pubs/pas/pa-512es.html>

- Article, "The Syria Accountability Act. Taking the wrong Road to Damascus", March 2004

### Uzbekistan

<http://www.brookings.edu/views/op-ed/hillf/20040405.htm>

- Article, "Central Asia's Failing State", April 2004

## **III\La réponse de l'Union européenne**

### **A\La dimension nationale(par pays)**

#### **1. Les lois anti-terrorisme et la collaboration entre les ministères**

France:

[http://www.frstrategie.org/barrePortail/terrorisme/French\\_anti\\_terror.doc](http://www.frstrategie.org/barrePortail/terrorisme/French_anti_terror.doc)

- Article, "The French anti-terrorism system"

[http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/archives/colloques\\_manif/programme\\_conf20021212/programme\\_conf20021212-5.doc](http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/archives/colloques_manif/programme_conf20021212/programme_conf20021212-5.doc)

- Article, "Le programme interministériel de lutte contre le terrorisme NRBC"

#### **2. Les coopérations bilatérales**

### **B\La dimension européenne**

#### **1. L'appareil législatif et politique**

**Textes et positions officielles**

[http://ue.eu.int/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressdata/en/misc/DOC.69068.pdf](http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/en/misc/DOC.69068.pdf)

- Décisions du Conseil de l'Union du 27 décembre 2001

[http://ue.eu.int/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressdata/en/jha/12019.en1.html](http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/en/jha/12019.en1.html)

- Décisions du Conseil de l'Union du 20 septembre 2001

[http://ue.eu.int/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressdata/en/ec/79637.pdf](http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/en/ec/79637.pdf)

- Déclaration on combatting terrorism (25 mars 2004)

<http://www.statewatch.org/news/2004/jun/eu-action-plan-terr-04.pdf>

- Plan of Action on Combating Terrorism de l'UE (version de juin 2004)

[http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2002/l\\_164/l\\_16420020622fr00030007.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2002/l_164/l_16420020622fr00030007.pdf)

- décision-cadre du conseil du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l33167.htm>

- Information sur le mandat d'arrêt européen

- décision-cadre du conseil du 13 juin 2002 ([http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2002/l\\_190/l\\_19020020718fr00010018.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2002/l_190/l_19020020718fr00010018.pdf))

[http://europa.eu.int/comm/justice\\_home/funding/victims\\_terrorism/wai/funding\\_victims\\_terrorism\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/victims_terrorism/wai/funding_victims_terrorism_en.htm)

- Projet pilote de la Commission relatif à l'aide aux victimes d'attentats

[http://ue.eu.int/cms3\\_fo/showPage.asp?id=772&lang=en](http://ue.eu.int/cms3_fo/showPage.asp?id=772&lang=en)

- Guy de FRIES (coordinateur anti-terroriste de l'UE)

[http://ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/CSIS\\_Washington.13\\_May\\_2004.pdf](http://ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/CSIS_Washington.13_May_2004.pdf)

- Devant CSIS sur le thème de "*European strategy in the fight against terrorism and the co-operation with the Unites States*"

<http://ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/EurojustTheHague23June2004.pdf>

- Devant Eurojust sur le rôle d'Eurojust dans la lutte contre le terrorisme

<http://ue.eu.int/uedocs/cmsUpload/Paris22Juin2004.pdf>

- Discours prononcé devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale, Paris, le 22 juin 2004

[http://www.europarl.eu.int/comparl/libe/elsj/zoom\\_in/23\\_fr.htm](http://www.europarl.eu.int/comparl/libe/elsj/zoom_in/23_fr.htm)

- liste de la législation commune quant à Europol

## **Etudes, articles, commentaires...**

<http://www.euractiv.com/Article?tcmuri=tcm:29-117489-16&type=LinksDossier>

- Informations sur les plans de l'Union quant à la biométrie

<http://www.euractiv.com/Article?tcmuri=tcm:29-117489-16&type=LinksDossier>

- Une histoire de la politique européenne de contre-terrorisme

<http://www.euractiv.com/Article?tcmuri=tcm:29-114868-16&type=News>

- 'Big five' and new Member States pledge to boost cooperation against terrorism

<http://www.statewatch.org/news/2004/jul/eurojust-hol.pdf>

- Rapport du Comité sur l'Union Européenne de la Chambre des Lords (2003/2004): *Judicial Cooperation in the EU: the role of Eurojust*

## 2. La coopération

- Infra-européenne (*judiciaire, policière, renseignements*)

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l33183.htm>

- Système d'Information Schengen II

<http://www.renseignementsgeneraux.net/europol.php>

- Base de données TECS d'Europol

[http://www.europol.eu.int/index.asp?page=facts\\_fr&language=fr](http://www.europol.eu.int/index.asp?page=facts_fr&language=fr)

<http://www.europol.eu.int/atagance/facts/files/2003/2003-01-01-E-FR-FactSheet.doc>

- Informations sur Europol

<http://www.senat.fr/grp/ni/interventions/turkdec.html>

- Questions du sénateur Türk quand à SIS et Europol

<http://www.senat.fr/rap/l03-058/l03-058.html>

- **Un contrôle démocratique défaillant – Rapport sénatorial sur le « Contrôle parlementaire d'Europol »**

<http://www.eurojust.eu.int/>

- Eurojust : structure permanente de coopération judiciaire (chaque Etat-membre dépeche un juge ou procureur au sein du collège d'Eurojust)

[http://www.senat.fr/europe/note\\_eurojust.html](http://www.senat.fr/europe/note_eurojust.html)

- Eurojust et l'idée d'un parquet européen

- Avec les Etats-Unis

[http://www.sgpproject.org/events/2004\\_May\\_Brussels.html](http://www.sgpproject.org/events/2004_May_Brussels.html)

- Exercice 'Black Down' (Bruxelles, 3 mai 2004): simulation d'une attaque nucléaire de 10 Kilotonnes à Bruxelles. Simulation organisée par le think tank washingtonien CSIS pour des personnages éminents dans le domaine de la PESC
- Rapport final de l'exercice : <http://www.sgpproject.org/events/Black%20Dawn%20Final%20Report.pdf>
- Conférence de presse de Sam Nunn, chairman de la Nuclear Threat Initiative, après l'exercice : [http://www.nti.org/c\\_press/speech\\_nunnbrussels\\_050404.pdf](http://www.nti.org/c_press/speech_nunnbrussels_050404.pdf)

<http://www.brookings.edu/views/testimony/gordon20040331.htm>

- Speech, "Madrid Bombings and U.S. Policy", March 2004

- Avec la Russie
- Avec les autres pays tiers

[http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/asean/intro/14mmdecl.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/asean/intro/14mmdecl.htm)

- Declaration EU-ASEAN Joint Declaration on Cooperation to combat terrorism (2003)

<http://in.news.yahoo.com/041108/139/2hrdy.html>

<http://news.indiainfo.com/2004/11/08/0811pmeu.html>

- Plan d'action de l'Inde et de l'UE contre le terrorisme

### 3. Une réponse européenne?

<http://www.brookings.edu/views/op-ed/fellows/falkenrath20040707.htm>

- Article, "Europe's Dangerous Complacency", July 2004

<http://www.brookings.edu/views/interviews/fellows/shapiro20040816.pdf>

- Interview, "Quelle stratégie face au terrorisme. Comparaison des réponses américaine et européenne", août 2004

[http://www.grip.org/pub/rapports/rg01-5\\_onu.pdf](http://www.grip.org/pub/rapports/rg01-5_onu.pdf)

- Article, "L'ONU face au terrorisme", 2001

<http://www.grip.org/bdg/pdf/g1862.pdf>

- Article, "Comment lutter efficacement et durablement contre le terrorisme? 10 recommandations à destination de l'Union Européenne", septembre 2001

<http://www.iss-eu.org/chailot/chai58f.pdf>

- Cahier de Chaillot, "Terrorisme, prolifération: Une approche européenne de la menace", mars 2003

## **ANNEXES:**

### **Communication et terrorisme:**

[http://www.aei.org/news/newsID.21069/news\\_detail.asp](http://www.aei.org/news/newsID.21069/news_detail.asp)

- Article, "Does Release of Terror Info Do More Harm Than Good?", August 2004

## EXPERTS

*Civil Liberty Rights:*

- **Timothy Lynch**, Director, Project on Criminal Justice, CATO Institute

Biography: <http://www.cato.org/people/lynch.html>

*Etats-Unis – Europe:*

- **Jeremy Shapiro**, Director of Research, Center on the United States and Europe, and Fellow, Foreign Policy Studies, The Brookings Institution

Biography:

<http://www.brookings.edu/pagedefs/07b733149c36ff3b74f2d7a20a141465.xml>

*Homeland Security – USA:*

- **Colin Robinson**, Research Analyst, Center for Defense Information

Biography:

[http://www.cdi.org/staff/staffinfo.cfm?staffID=50&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=59&from\\_page=../program/issue/index&IssueID=59](http://www.cdi.org/staff/staffinfo.cfm?staffID=50&StartRow=11&ListRows=10&appendURL=&Orderby=DateLastUpdated&ProgramID=39&issueID=59&from_page=../program/issue/index&IssueID=59)